

La culture, notre atout

Rapport annuel 2025-2026

Musée canadien pour les droits de la personne

Canada

Contenu

3 Message du président

4 Message de la directrice générale

8 Gouvernance

12 Contribuer par la communauté

15 Contribuer par les récits

19 Contribuer par la conversation

22 Contribuer par l'apprentissage

26 Indicateurs de rendement 2025-2026

28 Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

32 États financiers 2025-2026

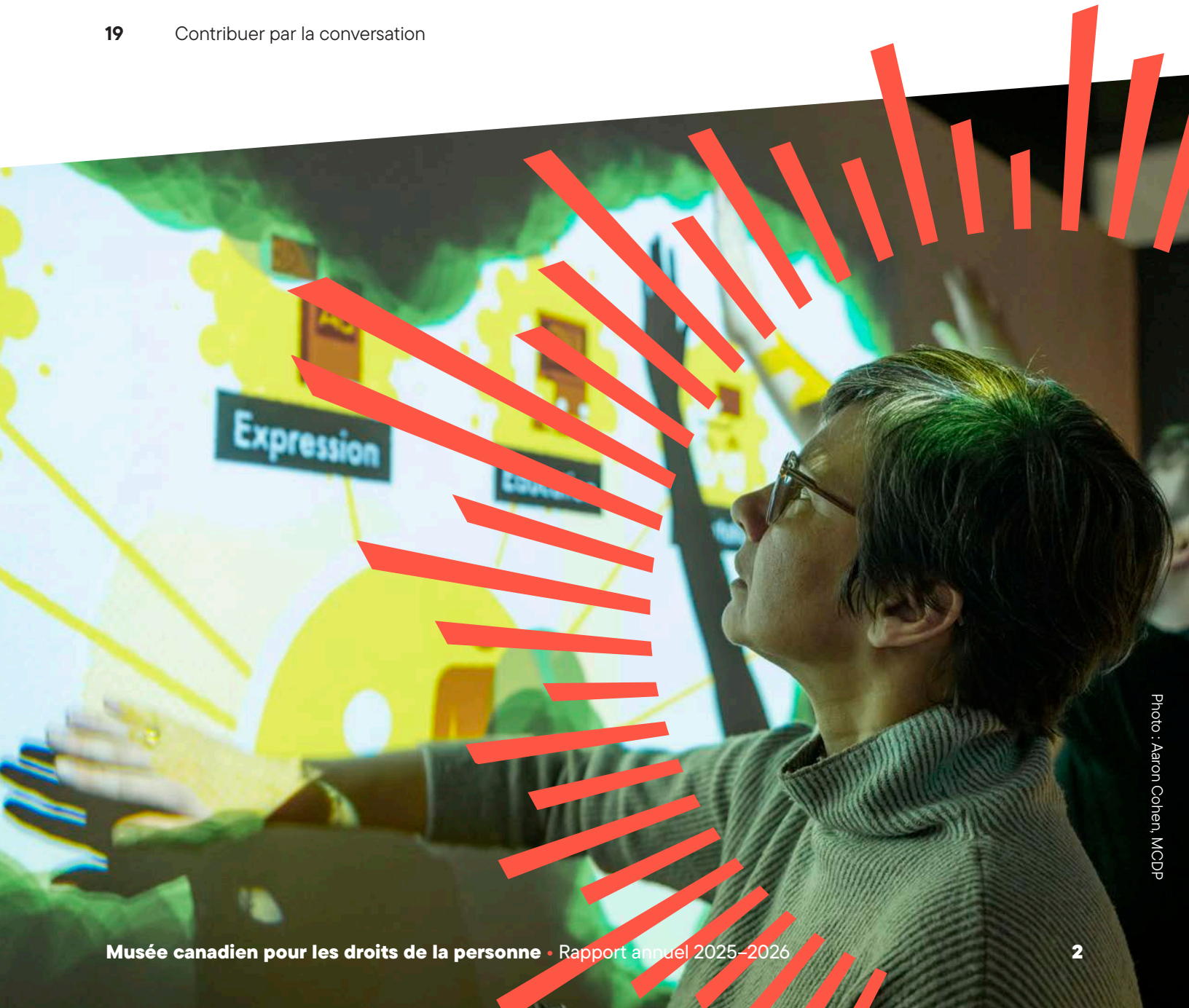


Photo : Aaron Cohen, MCDP

Message du président



En cette année marquée par une incertitude mondiale croissante, le rôle des institutions culturelles s'est trouvé davantage mis en avant. Les musées sont des lieux d'apprentissage et de réflexion, mais aussi des espaces où se tissent des liens – entre les communautés, entre les générations et au-delà des frontières.

Pour le Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP), cette année a été marquée par un engagement sans faille envers ce rôle. Grâce à des expositions, des partenariats et des programmes, le Musée a créé des occasions de dialogue qui dépassent ses murs et contribuent à une meilleure compréhension des droits de la personne au Canada et à l'échelle internationale.

En collaborant avec des partenaires partout au Canada et ailleurs dawns le monde, et en accueillant des personnes des quatre coins du globe, le MCDP continue d'être un lieu où des perspectives diverses peuvent se rencontrer. Ces échanges renforcent l'idée que les droits de la personne évoluent, façonnés par le dialogue, l'expérience et l'apprentissage continu.

Ce faisant, il positionne le Canada non pas comme une nation qui a résolu les problèmes liés aux droits de la personne, mais comme une nation disposée à faire le travail sous le regard du monde entier.

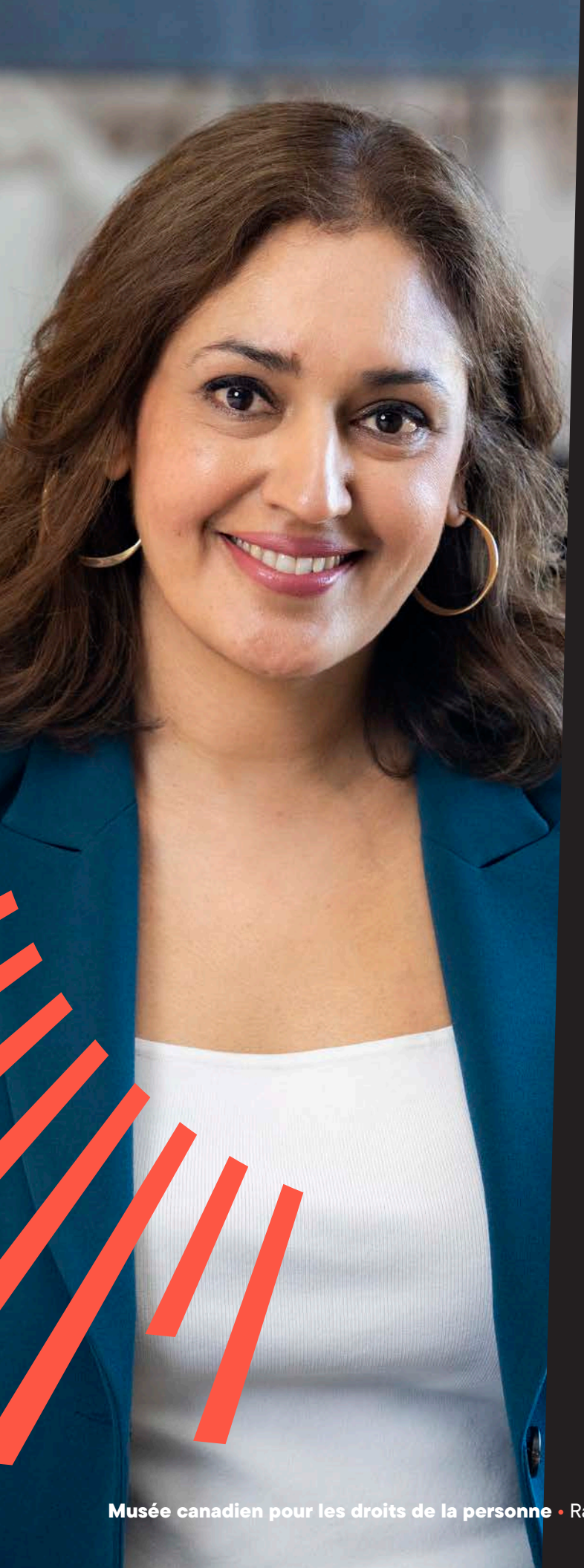
Je suis reconnaissant envers mes collègues membres du Conseil d'administration, dont les conseils et le dévouement garantissent que le Musée reste fidèle à son mandat et à l'écoute des communautés qu'il sert. J'adresse également mes remerciements au gouvernement du Canada, à la Province du Manitoba et à la Ville de Winnipeg pour leur soutien continu.

Je tiens à saluer le leadership d'Isha Khan, directrice générale, ainsi que l'engagement extraordinaire du personnel et des bénévoles du Musée. Leur travail – souvent en coulisses – rend possibles les expériences et les échanges qui définissent cette institution.

Enfin, j'adresse mes sincères remerciements à nos donateurs et donatrices, à nos partenaires et à nos collaborateurs et collaboratrices communautaires partout au Canada et au-delà. Votre soutien confirme l'importance de ce travail et renforce notre capacité à le mener à bien.

À une époque où le dialogue constructif est à la fois plus difficile et plus nécessaire que jamais, le MCDP continuera de créer un espace de réflexion, de rapprochement et de compréhension.

Benjamin Nycum
Président du Conseil d'administration



Message de la directrice générale

Les droits de la personne constituent une tâche inachevée pour le Canada. C'est dans ce musée que ce travail se fait, au grand jour et en partenariat avec d'autres.

Cette année, nous nous sommes concentrés sur la manière dont les institutions culturelles peuvent renforcer la présence du Canada tant au pays qu'à l'étranger. Grâce à des expositions, des programmes et des partenariats, nous avons étendu notre rayonnement à l'échelle nationale et nous nous sommes engagés auprès des communautés de manière à favoriser la compréhension, la confiance et les liens.

Des expositions majeures, notamment *La Couverture des témoins*, *Amours cachés* et *Haut et fort*, ont été présentées dans des communautés partout au Canada, amenant des récits sur les droits de la personne là où les gens vivent et apprennent. Parallèlement, nos programmes éducatifs ont élargi leur portée nationale. Des élèves de presque chaque province et territoire ont participé à des expériences d'apprentissage virtuelles, tandis que la croissance continue du programme Passez à l'action a donné aux jeunes du Canada les outils nécessaires pour reconnaître l'injustice et agir.

Nous avons également continué à explorer comment de nouvelles approches peuvent renforcer l'engagement. L'adaptation de « Dimensions in Testimony » en une expérience guidée a permis aux membres du public visiteur d'interagir directement avec les témoignages de personnes ayant survécu à l'Holocauste, garantissant ainsi que ces récits restent accessibles aux générations futures de manière significative et durable.

Au-delà des expositions et des programmes, le Musée a joué un rôle de catalyseur pour le dialogue sur des questions complexes et urgentes. Des forums publics et

des événements ont créé un espace de discussion sur l'inclusion, l'identité et l'appartenance, réunissant des leaders communautaires, des défenseur·e·s des droits et des décisionnaires politiques afin de tisser des liens et d'échanger des points de vue. Ces échanges sont essentiels pour faire progresser les droits de la personne dans la pratique.

Nous nous sommes également efforcés de réduire les obstacles à l'accès. Grâce à des initiatives telles que le programme de tarifs Un Canada fort, nous avons accueilli de nouveaux publics au Musée – dont beaucoup découvraient ces espaces pour la première fois. Élargir l'accès est au cœur de notre rôle en tant que musée national et de notre responsabilité envers l'ensemble de la population canadienne.

C'est ainsi que se construit la diplomatie culturelle : par un engagement soutenu, par des actions crédibles et par la volonté d'affronter les vérités, même lorsqu'elles sont difficiles. C'est un travail qui permet de gagner la confiance au fil du temps, et qui définit la manière dont un pays est perçu au-delà de ses frontières.

Si nous voulons être pris au sérieux en tant que nation engagée en faveur des droits de la personne, nous devons être prêts à démontrer cet engagement – de manière constante, ouverte et sans exception.

Notre travail repose sur les relations, entre les communautés, entre les générations et entre le Canada et le reste du monde. Ces relations se construisent au fil du temps, grâce à la constance, à l'ouverture et à la volonté d'écouter autant que de diriger.

Je suis reconnaissante envers les communautés qui continuent de travailler avec nous, envers les éducateurs et éducatrices qui intègrent ces conversations dans leurs classes, ainsi qu'envers nos donateurs et donatrices, nos membres et nos soutiens dont les contributions rendent ce travail possible. Je tiens également à saluer le dévouement de notre personnel et de nos bénévoles, dont l'engagement garantit que le Musée continue d'être un lieu d'apprentissage, de dialogue et de mobilisation.

Les défis qui se posent aujourd'hui en matière de droits de la personne sont considérables, tant au Canada qu'à l'échelle mondiale. Ils exigent des efforts soutenus, une collaboration réfléchie et une volonté de s'attaquer à la complexité. Le Musée canadien pour les droits de la personne continuera d'assumer cette responsabilité, en travaillant avec des partenaires partout au pays et au delà pour soutenir un avenir plus juste et plus inclusif.

Notre musée et notre équipe sont prêts. Le Canada nous observe. Le monde nous observe.

Montrons au monde ce que signifie vivre selon nos valeurs.

Isha Khan
Directrice générale



Photo : Aaron Cohen, MCDP



Photo : Annie Kierans, MCDP

Qui nous sommes

Le Musée canadien pour les droits de la personne est l'un des musées nationaux du Canada et le premier musée du monde exclusivement consacré à l'évolution des droits de la personne, à leur avenir et à leur célébration.

Notre mandat

Notre mandat est d'explorer les droits de la personne au Canada et ailleurs en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

Notre vision

Notre vision est de créer un monde où tout le monde valorise les droits de la personne et se fait le devoir de promouvoir le respect et la dignité de chaque personne. Cette vision définit l'impact que nous souhaitons avoir dans le monde.

Où nous nous trouvons

Seul musée national du Canada situé à l'ouest de l'Ontario, le Musée canadien pour les droits de la personne est situé à Winnipeg, près du centre longitudinal du Canada et au cœur du continent. Notre emplacement à La Fourche revêt également une signification plus profonde.

Situé sur le territoire visé par le Traité n° 1, au carrefour des rivières Rouge et Assiniboine dans un lieu de rassemblement historique pour les Anishinaabeg, les Inninewak, les Anishinewak, les Dakota Oyate et les Denesuline, ainsi que le berceau et la patrie du peuple métis de la rivière Rouge, le Musée canadien pour les droits de la personne continue d'être un lieu consacré à l'évolution, à la célébration et à l'avenir des droits de la personne. L'eau du Musée provient du lac Shoal et est entretenue par les Premières Nations du territoire visé par le Traité n° 3 depuis des milliers d'années.

Cette reconnaissance est le point de départ pour honorer la terre et l'eau qui nous donnent la vie, assumer notre responsabilité en tant que porte-paroles de la vérité et gardiens de la mémoire collective du Canada, reconnaître les effets persistants de la colonisation et contribuer à la réconciliation.

Ce que nous faisons

Notre compréhension de notre rôle et de notre impact est guidée par un cadre stratégique appelé « Notre voie vers l'avenir ». Il peut sembler audacieux de suggérer qu'un musée puisse contribuer à créer un monde où tout le monde valorise les droits de la personne et se fait le devoir de promouvoir le respect et la dignité de chaque personne. Pourtant, en cartographiant notre travail et la manière dont chaque activité est liée à une autre, nous avons constaté que c'est exactement ce que nous faisons : lorsque nous établissons des relations, faisons connaître des histoires qui inspirent l'action, proposons des expériences transformatrices, mettons en pratique des principes liés aux droits de la personne et communiquons ce que nous apprenons, nos actions se transforment en résultats, et nos résultats ont un impact.

Notre impact contribue à faire de notre vision une réalité. À chaque visite, activité, programme et clic, nous pouvons constater comment nous contribuons à créer un monde où tout le monde valorise les droits de la personne et se fait le devoir de promouvoir le respect et la dignité de chaque personne.

Alors que nous réfléchissons à qui nous sommes et à ce que nous faisons, nous sommes profondément reconnaissants du travail accompli et de l'impact généré dans la poursuite de notre mandat et de notre vision au cours de la première décennie de l'histoire du Musée.

En regardant vers l'avenir, nous poursuivrons ce travail et concentrerons nos activités de manière à ce que nous puissions :

- renforcer notre présence en tant que musée pour l'ensemble de la population canadienne, partout au pays;
- avoir un impact durable aujourd'hui et pour les générations futures;
- constituer une équipe engagée, efficace, représentative et ancrée dans les pratiques des droits de la personne.

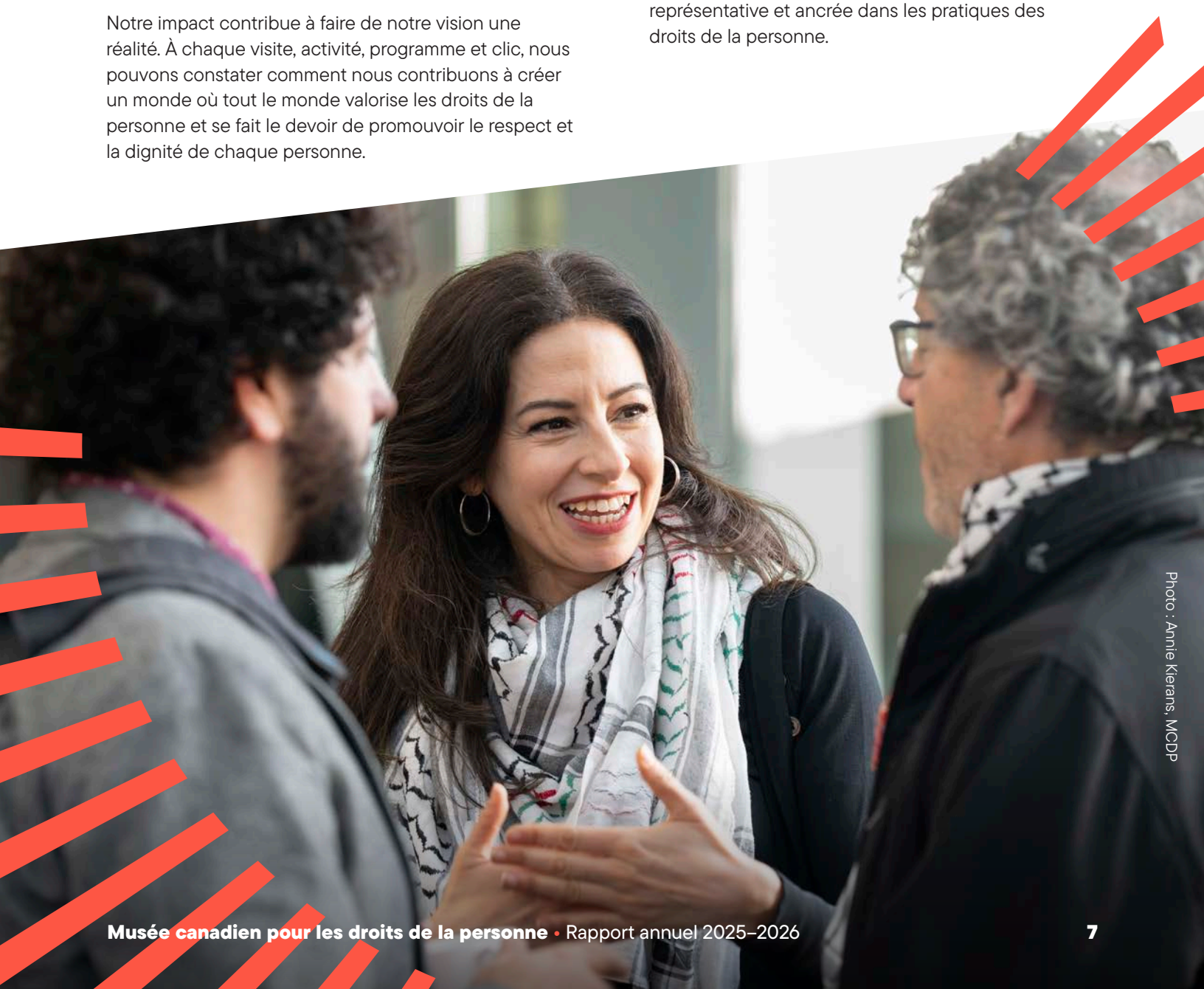


Photo : Annie Kierans, MCDP



Photo : Annie Kierans, MCDP

Gouvernance

Le Musée canadien pour les droits de la personne est une société d'État constituée en vertu de la *Loi sur les musées* et soumise au régime de contrôle et de responsabilité établi en vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Musée doit aussi se conformer à une série de dispositions contenues dans d'autres lois, notamment la *Loi fédérale sur la responsabilité*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le *Code criminel*, la *Loi sur les langues officielles* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les droits* de la personne et le *Code canadien du travail*.



Photo : Aaron Cohen, MCDP

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, composé d'une présidence, d'une vice-présidence et d'au plus neuf autres membres, est nommé par le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Les membres sont sélectionnés dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et fondé sur le mérite qui permet de repérer, dans l'ensemble du pays, des personnes qualifiées qui soutiennent les principes de la fonction publique, adhèrent à ses valeurs et reflètent la diversité du Canada en termes de représentation géographique, de maîtrise du bilinguisme, d'expérience et de représentation des peuples autochtones et des personnes en situation de handicap, ainsi que d'origine ethnique, de genre, d'orientation sexuelle et d'autres considérations liées à l'équité. Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un mandat d'une durée maximale de quatre ans et peuvent remplir trois mandats consécutifs. Ils restent en fonction jusqu'à ce qu'une personne soit nommée pour leur succéder. La présidence et la vice-présidence ne peuvent servir que deux mandats consécutifs dans ces fonctions.

Le Conseil d'administration est chargé de définir l'orientation stratégique du Musée, de veiller sur ses ressources et de superviser son rendement. Il est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre et ses rôles et responsabilités sont définis dans le règlement intérieur et le mandat du Musée. La *Loi sur les musées* confère la responsabilité de la gestion quotidienne du Musée à la direction générale et à l'équipe de direction du Musée. L'équipe de direction gère les activités quotidiennes du Musée et veille à sa viabilité à long terme et à la réalisation de ses objectifs.

En 2025-2026, le Conseil d'administration a tenu cinq réunions ordinaires en personne, des réunions virtuelles des comités avant chaque réunion ordinaire et deux réunions extraordinaires virtuelles. D'autres réunions ad hoc ont été organisées au cours de l'année, selon les besoins.

Conseil d'administration :

(au 31 mars 2026)



Président
Benjamin Nycum
Nouvelle-Écosse

Mandat de président :
21 juin 2024 – 20 juin 2028
Mandat de conseiller :
1er avril 2018 – 20 juin 2024



Vice-présidente
Michèle Rivet
Québec

Mandat :
22 janvier 2019 – 21 janvier 2027



Administrateur
Viken Afarian
Québec

Mandat :
16 décembre 2022 – 15 décembre 2026



Administrateur
Mark L. Berlin
Ontario

Mandat :
1er avril 2018 – 28 sept. 2025



Administrateur
Wilma D. Clarke
Colombie-Britannique

Mandat :
20 octobre 2022 – 19 octobre 2026



Administrateur
Katherine Dudtschak
Ontario

Mandat :
7 octobre 2022 – 6 octobre 2026



Administrateur
Mark Ferrari
Colombie-Britannique

Mandat :
21 juin 2023 – 20 juin 2027



Administrateur
Jocelyn W. Formsma
Ontario

Mandat :
28 février 2023 – 27 février 2027



Administrateur
Pardeep Singh Nagra
Ontario

Mandat :
1er juin 2018 – 25 mars 2025



Administrateur
Yvonne Peters
Manitoba

Mandat :
20 octobre 2022 – 19 octobre 2026



Administrateur
Marie-Geneviève Mounier
Québec

Mandat :
28 août 2024 au 27 août 2028



Photo : Annie Kierans, MCDP

Comités

(au 31 mars 2026)

Le Conseil d'administration compte quatre comités permanents :

Le Comité exécutif a le pouvoir de prendre des décisions entre les réunions du Conseil d'administration en cas de besoin dans une situation inhabituelle. Le comité est composé de la présidence du Conseil, de la vice-présidence et des présidences de chaque comité permanent. Membres : Benjamin Nycum (président), Michèle Rivet (vice-présidente), Mark L. Berlin, Wilma D. Clarke et Katherine Dudtschak.

Le Comité d'audit et des finances surveille l'exécution par le Musée de ses obligations découlant de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et son respect des normes en matière d'intégrité et de conduite, de rapports financiers, de gestion du risque et de contrôles internes. Membres : Mark L. Berlin (président), Michèle Rivet, Wilma D. Clarke, Mark Ferrari, Marie-Geneviève Mounier et Benjamin Nycum (membre d'office, votant).

Le Comité d'équité et de gouvernance contribue à garantir que le mandat du Musée, qui consiste à promouvoir les droits de la personne et le respect de tout le monde, est pleinement reflété dans ses opérations internes. Ce comité assiste également le Conseil d'administration dans ses obligations liées aux ressources humaines et à l'évaluation du rendement de la direction générale, et joue un rôle de premier plan dans l'établissement et la supervision des processus liés à la gouvernance, à l'efficacité, à la formation et au perfectionnement des compétences du Conseil d'administration. Membres : Wilma D. Clarke (présidente), Michèle Rivet, Pardeep Singh Nagra, Yvonne Peters et Benjamin Nycum (membre d'office, votant).

Le Comité de planification stratégique et de rendement supervise l'élaboration et la mise en œuvre de l'orientation stratégique du Musée. De plus, ce comité aide le Conseil d'administration à faire le suivi du rendement de la Société par rapport aux buts à court terme et à long terme, et par rapport aux cibles annuelles de rendement. Membres : Katherine Dudtschak (présidente), Michèle Rivet, Viken Afarian, Mark Ferrari, Jocelyn Formsma et Yvonne Peters.

Cadres de direction

(au 31 mars 2026)



Directrice générale
Isha Khan



Chef de la direction financière
Michael Schroeder

Secrétaire de la Société
Poste vacant



Photo : Annie Kierans, MCDP

Contribuer par la **communauté**

L'impact du Musée se reflète tant dans notre public visiteur que dans les relations qui façonnent notre travail. Cette année, nous avons renforcé nos liens avec des communautés partout au Canada, en cocréant des programmes et des plateformes qui mettent l'expérience vécue au centre et favorisent des échanges constructifs. Grâce à des collaborations avec des organisations locales et à des forums nationaux qui ont permis d'intégrer des perspectives diverses dans le débat, nous avons contribué à mettre en relation des personnes de différentes régions et aux expériences variées. En créant un espace où les communautés peuvent raconter leur histoire à leur manière, le Musée contribue à un dialogue plus large qui dépasse nos murs et trouve un écho dans tout le pays.



Photo : Michaela Neuman & FOREIGNERZ

Amours cachés : La purge LGBT au Canada

Conçue en partenariat avec le Fonds Purge LGBT et des survivant·e·s, l'exposition *Amours cachés : La purge LGBT au Canada* a mis en lumière la persécution systématique des fonctionnaires 2ELGBTQI+ au Canada. Cette exposition à grande échelle au Musée a créé un espace de réflexion et d'apprentissage, tandis qu'une expo-kiosque itinérante a étendu cet impact à travers le pays, touchant un public encore plus large.

L'expo-kiosque a été présentée dans divers lieux, notamment au Centre national des arts à Ottawa et à l'ambassade du Canada à Washington, D.C. pendant les célébrations de WorldPride 2025, contribuant ainsi à faire connaître ce chapitre de l'histoire canadienne tant au niveau national qu'international. Dans chaque lieu, l'installation a créé des occasions de dialogue, de commémoration et de reconnaissance de l'impact durable sur les survivant·e·s et leurs familles.

Cette année, le projet a reçu le Prix du Gouverneur général pour l'excellence dans les musées : Histoire vivante! Cette distinction reflète le rôle du Musée dans la présentation de ce travail et le courage des survivant·e·s qui nous ont confié leurs histoires et continuent de façonner la manière dont elles sont racontées.

On ne voit les étoiles que dans la nuit

Cette année, le *REDress Project* a fait peau neuve. La nouvelle version, *On ne voit les étoiles que dans la nuit*, est exposée dans l'alcôve intitulée « Réclamer notre pouvoir et notre place » dans la galerie Les parcours canadiens. Il s'agit d'une installation poignante réalisée par Jaime Black-Morsette et KC Adams. L'œuvre rend hommage aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones — celles qui ont été enlevées, celles qui sont portées disparues et celles qui continuent de lutter pour la justice.

Par la présence de robes rouges vides, de symboles liés à la Femme du Ciel, de pétroformes et de motifs mordillés sur écorce de bouleau, l'installation crée un espace de réflexion sur la perte et la résilience. Cette nouvelle présentation garantit que l'œuvre continue d'évoluer, en faisant place au deuil tout en affirmant la force et la continuité.

Elle nous rappelle que la crise des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées est toujours d'actualité, et que pour y remédier, il faut une attention soutenue, une responsabilisation et des mesures concrètes.

Participation au programme de laissez-passer Un Canada fort : élargir l'accès pour les jeunes et les familles

Faciliter l'accès au Musée canadien pour les droits de la personne est un pilier essentiel de notre mandat. Cette année, le Musée s'est joint à l'initiative Un Canada fort du gouvernement fédéral, offrant l'entrée gratuite aux jeunes de 17 ans et moins, et une réduction de 50 % aux jeunes de 18 à 24 ans. Le programme a attiré des milliers de nouvelles personnes, dont beaucoup d'élèves et d'étudiant·e·s, et dont beaucoup découvraient le Musée pour la première fois.

Entrée gratuite pour les personnes évacuées en raison des feux de forêt

Lorsque les feux de forêt ont contraint des milliers de personnes du Manitoba à quitter leur domicile, le Musée a réagi en ouvrant ses portes. Nous avons offert l'entrée gratuite aux personnes évacuées et aux bénévoles des secours d'urgence qui cherchaient un refuge, un répit ou simplement un endroit où se rendre alors que leur vie était bouleversée. Ce n'était qu'un petit geste face à un déplacement de population considérable.

L'œuvre rend hommage aux femmes, aux filles et aux personnes bispirituelles autochtones — celles qui ont été enlevées, celles qui sont portées disparues et celles qui continuent de lutter pour la justice.



Photo : Aaron Cohen, MCDP



Photo : Annie Kierans, MCDP

Contribuer par les récits

C’est au moyen d’histoires que nous donnons un sens au monde et que nous le changeons. Cette année, le Musée a fait connaître des récits aux quatre coins du pays, veillant à ce que les histoires relatives aux droits de la personne touchent des communautés bien au-delà de Winnipeg, notre ville d’origine, grâce à des expositions itinérantes et à des partenariats avec des institutions culturelles à l’échelle nationale. Nous avons démontré que le travail de témoignage s’accomplit partout où les gens sont prêts à écouter, à apprendre et à laisser les expériences vécues et les récits d’autrui façonner ou redéfinir leur compréhension des droits de la personne.

Les reproductions de la *Couverture des témoins* sillonnent le pays

Créée par l'artiste Kwakwaka'wakw Carey Newman, l'installation artistique de la *Couverture des témoins* est une œuvre monumentale qui témoigne des traumatismes infligés aux enfants autochtones, rend hommage aux personnes qui ont survécu et symbolise la réconciliation en cours. Inspirée d'une courtepointe, cette œuvre dotée d'une armature en cèdre est composée de centaines d'objets récupérés auprès de pensionnats, d'Églises, de bâtiments gouvernementaux et de sites culturels partout au Canada. Chaque objet raconte une histoire de perte, de force, de résilience et de fierté. La *Couverture des témoins* originale est exposée en permanence au Musée après avoir circulé au Canada pendant trois ans.

On a créé deux reproductions à offrir à d'autres lieux, ce qui permet de continuer à faire connaître les histoires et les messages de la Couverture. Dans ces reproductions à cadre de bois, bien que des panneaux de bois imprimés remplacent les objets originaux et les cadres intérieurs, l'impact sur la personne qui contemple l'œuvre reste indéniable.

Cette année, les reproductions de la *Couverture des témoins* ont été exposées dans sept communautés, de la Colombie-Britannique au Québec – Gatineau, Fort Saskatchewan, Windsor, Cannington, Napanee, Quesnel et Prince George –, apportant la puissance de la Couverture à des publics qui avaient besoin de se tenir à ses côtés, de témoigner son importance et de transmettre ses vérités. Qu'il s'agisse de sites patrimoniaux, d'universités ou d'églises, chaque arrêt a permis aux communautés de prendre conscience ensemble de cette histoire. Chaque arrêt rappelait que la réconciliation est une tâche que nous accomplissons ensemble, aux quatre coins de ce pays, aussi longtemps qu'il le faudra. Ces reproductions parcourront le pays pendant des années, diffusant le message de réconciliation partout au Canada.

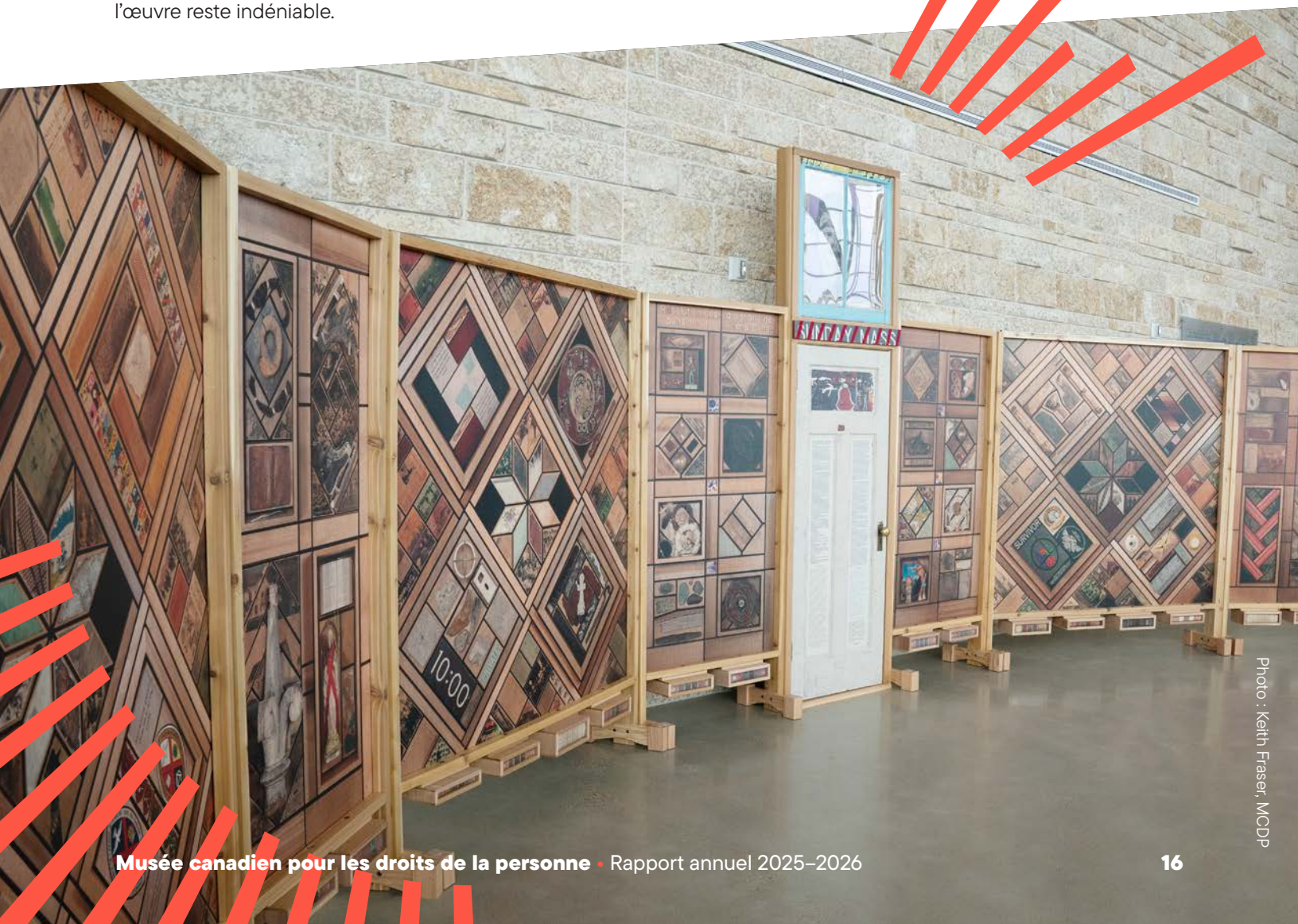


Photo : Keith Fraser, MCDP



Photo : Aaron Cohen, MCDP

L'exposition *Haut et fort* au Royal BC Museum

Haut et fort : Musique, résistance et changement, notre exposition qui explore la musique en tant qu'outil au service de la justice sociale et de la défense des droits de la personne, a trouvé un lieu d'accueil temporaire au Royal BC Museum, à Victoria, du 30 mai 2025 au 5 janvier 2026. Des chansons folkloriques qui ont soutenu les premiers mouvements ouvriers au punk rock contestataire, des artistes hip-hop qui ont défié le racisme dans l'industrie musicale aux musiciennes qui se sont battues pour être reconnues, en passant par les artistes autochtones qui se sont réapproprié des connaissances culturelles vitales, cette exposition met en lumière la musique au service de changements sociaux positifs. En présentant l'exposition en Colombie-Britannique, nous avons étendu sa portée à la côte Ouest, touchant de nouveaux publics et renforçant l'idée que culture et militantisme sont indissociables. La musique ne se contentait pas de refléter les mouvements sociaux – elle les alimentait. Et c'est toujours le cas aujourd'hui.

La musique ne se contentait pas de refléter les mouvements sociaux – elle les alimentait. Et c'est toujours le cas aujourd'hui.

L'exposition *Promesses brisées* raconte une histoire nationale

Promesses brisées : La dépossession des Canadiens japonais a ouvert ses portes cette année au Musée, racontant l'histoire de plus de 20 000 personnes canadiennes d'origine japonaise déplacées de force de la côte de la Colombie-Britannique pendant la Seconde Guerre mondiale. Le gouvernement avait promis de protéger leurs maisons, leurs entreprises et leurs biens. Au lieu de cela, tout a été volé ou vendu. Conçue par le Nikkei National Museum & Cultural Centre de Burnaby, en Colombie-Britannique, et le Royal BC Museum à Victoria, l'exposition utilise des objets personnels, des témoignages oraux et des œuvres d'art originales pour mettre en lumière ce qui a été perdu et comment les séquelles de cette dépossession perdurent aujourd'hui.

[…] l'exposition utilise des objets personnels, des témoignages oraux et des œuvres d'art originales pour mettre en lumière ce qui a été perdu et comment les séquelles de cette dépossession perdurent aujourd'hui.

Des projections de films marquantes avec la communauté

Nous avons projeté une variété de films documentaires cette année. Voici deux exemples de ces projections marquantes :

Gego Mawikak: A Story of Reconciliation retrace les fouilles archéologiques menées en 2023 par la Première Nation de Pine Creek sur des anomalies découvertes sous une église catholique située près de l'ancien pensionnat, en suivant à la fois les découvertes et le parcours émotionnel et spirituel des survivant·e·s en quête de vérité et de responsabilité.

La projection de *En marche : L'amour et la résistance queers* au Musée a marqué la première du film au Manitoba et dans l'Ouest canadien, mettant en lumière les moments clés qui ont façonné le mouvement 2ELGBTQI+ au Canada. À l'aide d'images d'archives et de témoignages personnels, le film retrace des décennies de militantisme, des premières manifestations de rue et des descentes de police jusqu'aux actions de plaidoyer à la Chambre des communes, soulignant à la fois les progrès accomplis et la fragilité persistante des droits. Les deux projections ont été suivies de tables rondes et de périodes de questions avec des intervenant·e·s.



Photo : Aaron Cohen, MCDP



Photo : Douglas Little, MCDP

Contribuer par la conversation

Un Canada pour tout le monde

En juin 2025, nous avons organisé Un Canada pour tout le monde, une conférence consacrée à l'islamophobie au Canada, en présence d'Amira Elghawaby, alors représentante spéciale du pays chargée de la lutte contre l'islamophobie. Cet événement a réuni des membres de la communauté, des personnes militantes et des décisionnaires politiques afin de faire face à la montée de la haine antimusulmane et d'examiner quelles mesures concrètes pouvaient être prises. La discussion a été franche, urgente et nécessaire pour bâtir un avenir meilleur grâce à la responsabilisation, à des changements politiques et au refus collectif de tolérer la haine sans réagir.



Photo : Aaron Cohen, MCDP

Rapprocher les générations grâce à la technologie et à la vérité

Cette année, le MCDP est devenu le premier musée au Canada à mettre en place une programmation guidée autour de « Dimensions in Testimony », un partenariat novateur avec la USC Shoah Foundation qui révolutionne la manière dont nous préservons et transmettons les témoignages de l'Holocauste. Cette technologie intègre des techniques de tournage avancées, des systèmes d'affichage spécialisés et le traitement du langage naturel pour créer des biographies interactives : les membres du public peuvent poser des questions et recevoir des réponses en temps réel à partir d'entretiens vidéo préenregistrés avec des personnes ayant survécu à l'Holocauste, ce qui donne l'impression d'une véritable conversation.

Grâce à cette expérience, le public visiteur découvre l'histoire de deux personnes canadiennes qui ont survécu à l'Holocauste. Pinchas Gutter répond en anglais, se remémorant avec vivacité son passage dans les camps de concentration nazis et ce qui s'est passé par la suite. Marguerite Élias Quddus répond en français, racontant comment elle a survécu à l'Holocauste en cachant son identité juive. Leurs voix, leurs souvenirs et leurs mises en garde sont préservés comme des témoignages vivants qui continueront à nous enseigner longtemps après la disparition du dernier survivant ou de la dernière survivante.

Cette exposition a été inaugurée en avril avec des élèves du secondaire de l'École Héritage Immersion, qui ont été les premiers à interagir directement avec Pinchas et Marguerite, à leur poser des questions et à méditer sur leurs réponses. Le 27 janvier, à l'occasion de la Journée internationale de commémoration de l'Holocauste, nous avons présenté une programmation spéciale invitant le public visiteur à découvrir cette technologie comme un acte de mémoire, de responsabilité et de résistance.

Dans un monde où le négationnisme gagne du terrain, où l'antisémitisme est en pleine montée et où la dernière génération de survivant·e·s vieillit, ce travail est essentiel.

Projection de *The Pitch* : conversation sur les femmes dans le sport

Malgré ses multiples médailles olympiques en soccer, le Canada a été l'un des derniers pays à se doter d'une ligue professionnelle féminine. *The Pitch* immortalise le moment où cela a enfin changé Le documentaire suit Diana Matheson, médaillée olympique et bâtisseuse infatigable, accompagnée d'anciennes coéquipières qui décident ensemble qu'il est temps de passer à l'action; il n'est plus question d'attendre. S'ensuit un parcours semé d'embûches pour créer la première ligue professionnelle féminine de soccer au Canada, un combat pour se faire une place dans des systèmes qui n'ont jamais été conçus pour les inclure. Après la projection, Diana Matheson et sa collègue olympienne Desiree Scott se sont jointes à la modératrice Sara Orlesky pour une discussion en direct sur l'égalité des genres, le leadership et ce qu'il faut pour cesser de demander la permission et commencer à écrire l'histoire. La période de questions avec le public a clôturé la soirée : directe, électrique, et la preuve que le changement se produit lorsque les femmes refusent de l'attendre.

Alex Neve – « Universal: Renewing Human Rights in a Fractured World »

Alex Neve, ancien secrétaire général d'Amnesty International Canada et l'une des voix les plus ferventes du pays en matière de droits de la personne, s'est joint à nous pour une discussion qui a permis de faire le point sur la situation des droits de la personne dans le monde. L'auteur de l'ouvrage *Universal: Renewing Human Rights in a Fractured World* a mis le public au défi de faire face à des vérités difficiles : le fossé entre le discours et les actes du Canada sur la scène internationale, la fragilité des droits que nous tenons pour acquis, et ce qu'il faut réellement pour défendre la dignité humaine lorsque le pouvoir préfère que nous gardions le silence. Cette conversation était urgente, troublante et nécessaire.

S'ensuit un parcours semé d'embûches pour créer la première ligue professionnelle féminine de soccer au Canada, un combat pour se faire une place dans des systèmes qui n'ont jamais été conçus pour les inclure.



Photo : Douglas Little, MCDP



Photo : Annie Kierans, MCDP

Contribuer par l'apprentissage

C'est dans l'éducation que les droits de la personne prennent racine. Cette année, le Musée a étendu son rayonnement aux salles de classe, aux lieux de travail et aux communautés de tout le pays, en donnant aux personnes de tous âges les outils nécessaires pour penser de manière critique, s'engager avec courage et agir de manière réfléchie. Grâce à des excursions virtuelles et à des visites sur place, nous avons touché plus de 44 851 élèves de la maternelle à la 12e année, provenant de partout au Canada et d'ailleurs. Les jeunes du Canada s'initient aux droits de la personne et apprennent à naviguer dans les complexités d'un monde de plus en plus tumultueux. Et les éducateurs et éducatrices, qu'il s'agisse d'enseignant·e·s du niveau primaire ou de responsables en milieu de travail, découvrent que l'éducation aux droits de la personne est essentielle.

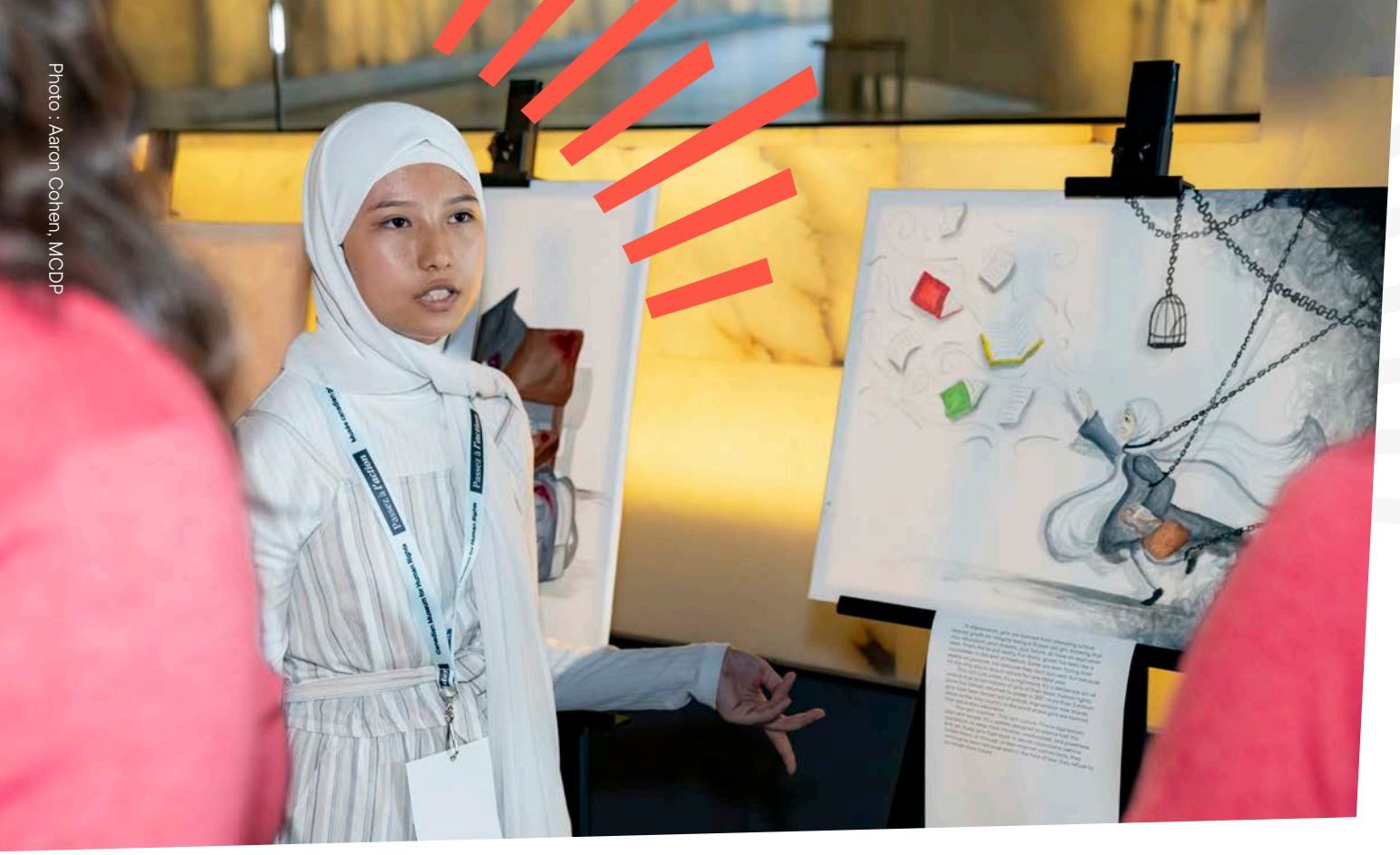


Photo : Aaron Cohen, MCDP

Donner les moyens d'agir à la prochaine génération

Notre programme Passez à l'action est devenu un mouvement national qui touche des élèves dans presque toutes les provinces et tous les territoires, et leur donne les outils nécessaires pour reconnaître les injustices et passer à l'action. Dans un monde où les jeunes font face à des défis écrasants, les enseignant·e·s se demandent : comment aider les élèves à comprendre la complexité de la situation sans sombrer dans le désespoir? Comment leur montrer qu'ils ont le pouvoir d'agir?

Le programme Passez à l'action est notre réponse. Il enseigne aux élèves que les droits de la personne sont défendus par des gens ordinaires qui refusent de rester passifs. Grâce à des ressources scolaires et à la formation pédagogique, nous avons établi des liens avec des milliers d'enseignant·e·s partout au pays, qui peuvent désormais aider les élèves à se considérer comme des moteurs du changement.

Cette année a marqué la deuxième année complète d'expansion en Alberta, où nous avons développé des partenariats avec 16 divisions scolaires, des universités et des organisations communautaires, en formant les enseignant·e·s aux principes fondamentaux de l'éducation aux droits de la personne. Des milliers d'élèves de l'Alberta ont participé au programme et ont appris que l'action est l'antidote à l'impuissance.

Les sept expos-vitrines au Manitoba et en Alberta ont réuni des élèves pour présenter leurs projets, créés en réponse aux enjeux des droits de la personne dans leurs propres communautés, qu'il s'agisse de lutter contre l'insécurité alimentaire, de remettre en question les stéréotypes ou de militer pour l'accessibilité. Il ne s'agissait pas simplement de devoirs scolaires, mais d'actes de citoyenneté.

Nous formons une génération de Canadiennes et de Canadiens qui comprennent que les droits sont fragiles, que la justice exige l'action et que l'avenir dépend de personnes prêtes à se mobiliser. Le programme Passez à l'action forme le type de personnes citoyennes dont le Canada a besoin.

Programmation jeunesse nationale

Nos programmes menés en collaboration avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation ont permis de faire découvrir des histoires de réconciliation et de résilience à plus de 30 000 élèves de tout le Canada, tant sur place qu'en ligne. À l'aide d'expériences guidées, de tables rondes, de témoignages et d'une exploration de l'histoire autochtone, les élèves ont examiné l'héritage des pensionnats indiens, le travail de réconciliation en cours et leurs propres responsabilités en tant que parties aux traités. Il s'agissait d'une invitation à faire face à des vérités difficiles et à établir des relations fondées sur le respect, la responsabilité et l'action.

Nous avons également accueilli le Sommet de la paix nucléaire des jeunes, réunissant des élèves du monde entier pour aborder l'une des questions les plus urgentes de notre époque : comment prévenir un conflit nucléaire dans un monde de plus en plus instable? Les jeunes délégué·e·s ont échangé avec des spécialistes, dont le Dr Ira Helfand, lauréat du prix Nobel de la paix, ont exploré l'histoire du désarmement nucléaire et ont élaboré leurs propres stratégies de mobilisation et plans d'action pour un avenir exempt de la menace d'une guerre nucléaire.

La Coupe éthique a invité des élèves du secondaire à réfléchir à des dilemmes moraux complexes, des questions sans réponse facile qui les amènent à penser de manière rigoureuse, à argumenter de façon convaincante et à défendre des positions fondées sur les principes des droits de la personne. Des équipes venues de tout le pays se sont affrontées pour démontrer la profondeur de leur raisonnement, leur clarté éthique et leur capacité à dialoguer respectueusement avec des points de vue opposés. La Coupe éthique a prouvé que les jeunes sont prêts à faire face à la complexité et que, lorsque nous les prenons au sérieux dans leur réflexion, ils se montrent à la hauteur.

Nous avons également lancé Il était un droit, notre tout nouveau programme destiné aux élèves de la maternelle à la 4e année, conçu pour aider les jeunes à s'orienter dans un monde complexe sous l'angle des droits de la personne. Des classes de tout le pays y ont participé, explorant des concepts fondamentaux sous forme de



Photo : Aaron Cohen, MCDP

Des classes de tout le pays y ont participé, explorant des concepts fondamentaux sous forme de récits, d'activités créatives et de jeux.

récits, d'activités créatives et de jeux. Ce programme s'adapte au niveau des enfants, semant les graines qui donneront naissance à l'esprit critique, à l'empathie et à la conviction que chacun mérite d'être traité avec respect.

Dans tous les coins du pays, les jeunes du Canada apprennent que l'éducation aux droits de la personne est un outil pour comprendre le monde et en bâtir un meilleur.

L’éducation des adultes pour un Canada plus équitable

L’éducation aux droits de la personne transcende les frontières et les secteurs. Cette année, le Musée s’est positionné comme un centre national d’apprentissage pour adultes, en proposant des programmes qui reliaient les principes des droits de la personne à la pratique professionnelle, à la culture en milieu de travail et au rôle du Canada sur la scène mondiale. Grâce à des partenariats avec des ministères fédéraux, des organisations privées et des réseaux internationaux, nous avons démontré que la diplomatie culturelle commence chez nous : dans les milieux de travail, les institutions et les communautés où les droits sont soit protégés, soit bafoués chaque jour.

Nous avons collaboré avec des organisations partout au Canada pour offrir des programmes sur mesure, en ligne et en personne, explorant la diversité, l’équité, l’inclusion et l’accessibilité (DEIA) en milieu de travail. Ces activités – visites guidées, ateliers et discussions – ont permis aux professionnel·le·s de reconnaître les obstacles systémiques, de lutter contre les inégalités et d’agir de manière responsable dans leur propre contexte. Dans tous les coins du Canada, nous avons amené l’apprentissage des droits de la personne directement aux personnes qui bâtissent les institutions canadiennes.

En partenariat avec Anciens Combattants Canada, nous avons diffusé les enseignements tirés d’*Amours cachés : La purge LGBT au Canada* auprès de communautés à l’échelle nationale, mettant en relation des survivant·e·s avec des fonctionnaires, des vétérans et d’autres personnes qui souhaitaient comprendre ce chapitre douloureux de l’histoire canadienne. Le programme a joué un rôle déterminant pour garantir que la persécution des personnes canadiennes 2ELGBTQI+ ne soit jamais minimisée, jamais oubliée et ne se répète jamais.

Le Symposium Ruby Sachs sur la défense juridique mondiale des personnes 2ELGBTQI+ a insufflé cette même énergie sur la scène internationale. Ce colloque de trois jours, nommé en l’honneur de Clayton Ruby et de la juge Harriet Sachs, dont l’héritage témoigne d’un engagement profond en faveur des libertés civiles et de l’égalité devant la loi, s’est tenu au Musée et a réuni des juristes, des universitaires, des étudiant·e·s et des personnes militant pour les droits de la personne du monde entier. L’ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies, Bob Rae, a prononcé le discours d’ouverture. Les tables rondes ont exploré le droit en tant que protection et arme, les stratégies de défense émergentes, la reconquête de l’autorité morale dans des climats hostiles et la redéfinition de la sécurité nationale dans une perspective queer. Parmi les personnes chargées de la modération des discussions figuraient Isha Khan, directrice générale du MCDP, et Michelle Douglas, directrice générale du Fonds Purge LGBT. Les personnes participantes ont tissé des réseaux qui soutiennent le changement au-delà des frontières, prouvant que le leadership du Canada en matière de droits des personnes 2ELGBTQI+ est crédible car il repose sur la responsabilité, le partenariat et l’action.

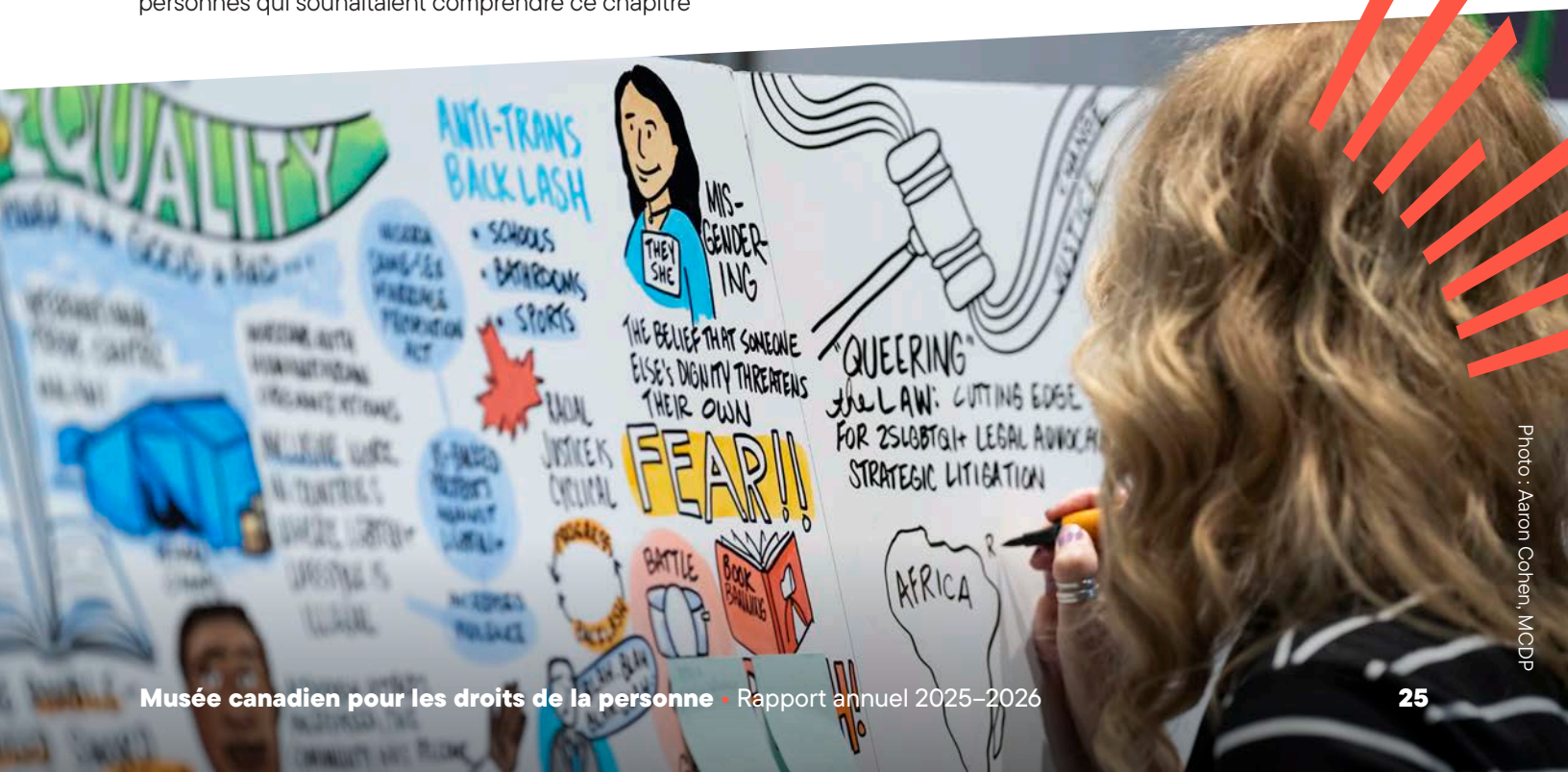


Photo : Aaron Cohen, MCDP

Indicateurs de rendement 2025-2026

Portée nationale

Le Musée a une présence nationale partout au pays.

Indicateurs de rendement	2024-2025 Base de référence	2025-2026 Cible	2025-2026 Chiffres réels
Nombre total de produits ou de programmes proposés aux provinces et territoires du Canada	7	12	18
Nombre de visites au site Web	1 678 087	1 500 000	1 376 692
Nombre d'interactions avec les médias sociaux	Nouvelle mesure	180 000	73 224

Durabilité

Le Musée a un impact durable aujourd'hui et pour les générations futures.

Indicateurs de rendement	2024-2025 Base de référence	2025-2026 Cible	2025-2026 Chiffres réels
Nombre total de visites sur place	189 044	217 590	172 395
Produits gagnés	1 891 000 $	2 273 000 $	2 316 000 $
Accès communautaire (entrées gratuites)	54 952	44 897	46 530

Indicateurs de rendement 2025-2026

Équité

Le Musée a une équipe engagée, efficace, représentative et ancrée dans les pratiques des droits de la personne.

Indicateurs de rendement	2024-2025 Base de référence	2025-2026 Cible	2025-2026 Chiffres réels
Pourcentage du personnel issu des groupes visés par l'équité en matière d'emploi			
Femme*	54 %	> 50 %	50 %
Autochtone*	11 %	> 18 %	10 %
Personne racisée ou membre d'un groupe ethnique*	26 %	> 25 %	25 %
Personne en situation de handicap*	24 %	> 25 %	22 %

*Données recueillies au moment de l'embauche.

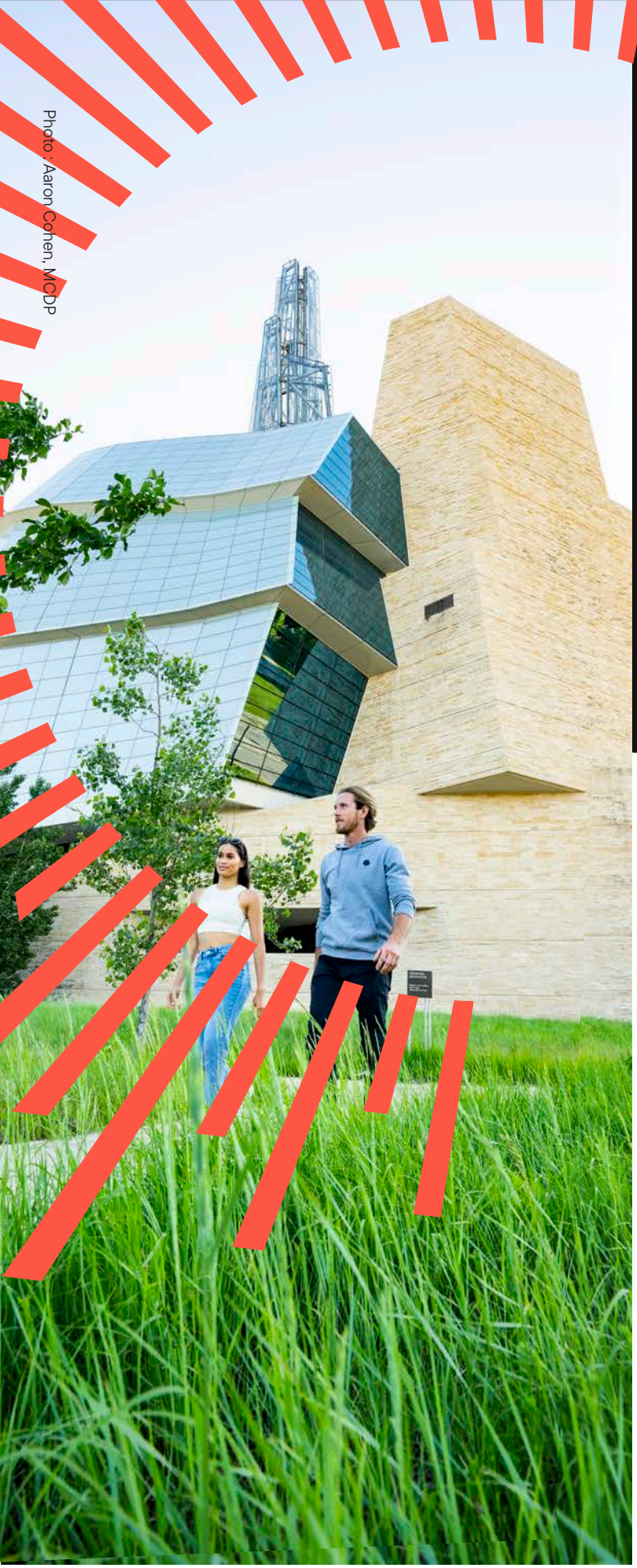


Photo : Aaron Cohen, MCDP

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

Droits de la personne et responsabilité environnementale

Conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert, le Musée s'est joint aux nombreuses organisations des secteurs public et privé qui ont adopté les normes du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) dans le cadre de leurs rapports d'entreprise.

Les droits de la personne et la responsabilité environnementale sont étroitement liés. Protéger l'air, la terre, l'eau et tous les êtres vivants de la planète, c'est aussi protéger les droits économiques, sociaux et culturels des populations.

À propos de ce rapport

Le rapport suivant résume les initiatives du Musée en matière de climat qui s'alignent sur les quatre piliers du cadre du GTIFCC : gouvernance, stratégie, gestion du risque, et méthodes et cibles.

1 Structure de gouvernance

Gouvernance

- **Conseil d'administration**
 Les membres du Conseil d'administration ont la responsabilité de veiller à ce que le Musée remplisse son mandat et gère ses affaires conformément aux principes de saine gouvernance, à son orientation stratégique établie et à sa structure administrative. Le Conseil confie cette tâche au Comité d'audit et des finances.

- **Comité d'audit et des finances**
 Le Comité d'audit et des finances se réunit tous les trimestres pour superviser la responsabilité financière et la gestion du risque. Ce travail comprend la surveillance des risques liés à l'environnement et aux changements climatiques.

- **Haute direction**
 L'équipe de la haute direction du Musée est composée d'une directrice générale, d'un chef de la direction financière et des vice-présidences des divisions Éducation et affaires publiques, Expérience de visite, Expositions, Services internes, ainsi que Personne, culture et croissance. Lorsque des risques sont repérés, ils sont attribués à la personne responsable appropriée qui se charge de les surveiller et de les atténuer.



Photo : Aaron Cohen, MCDP

2 Stratégie

Notre voie vers l'avenir

L'orientation stratégique du Musée énonce une vision visant à créer un monde où tout le monde valorise les droits de la personne et se fait un devoir de promouvoir le respect et la dignité de chaque personne. La durabilité est une priorité essentielle de ce travail : notre capacité à avoir un impact durable aujourd'hui et pour les générations futures, notamment en réduisant l'impact environnemental de nos activités.

Construction verte

Le Musée répond à certaines des normes de rendement environnemental les plus strictes au monde. Les toits verts, la récupération de l'eau de pluie, l'éclairage naturel et un système de chauffage à haut rendement énergétique ont contribué à sa cote LEED. Les terrains du Musée constituent également la plus grande étendue de prairie indigène revégétalisée en milieu urbain au Canada. Plus de 1,6 hectare de terrain et 2 800 mètres carrés de toiture ont été ensemencés de 15 espèces

d'herbes, de plantes et d'arbres des prairies, créant ainsi un écosystème de prairie qui résiste à la sécheresse et permet des économies en entretien et en irrigation.

Droits de la personne et justice climatique

En juin 2022, le Musée a inauguré l'exposition *Justice climatique*, présentée dans trois vitrines : « En grève pour le climat », « Protéger la terre et l'eau » et « Alerte rouge pour l'humanité ». Le concept de la justice climatique souligne que si les changements climatiques touchent tout le monde, les effets les plus néfastes sont souvent ressentis par les personnes et les communautés dont les droits et l'avenir sont compromis par l'exploitation continue des combustibles fossiles et d'autres sources d'émissions. Il souligne également que les inégalités existantes peuvent être exacerbées par les changements climatiques. Cette exposition a été présentée dans la galerie « Que sont les droits de la personne? » du Musée jusqu'en juin 2025.

En 2025, le Musée a commencé à collaborer avec Autumn Peltier afin de faire connaître l'histoire inspirante de son engagement pour la défense de l'eau. L'exposition à venir, qui s'appuie sur les savoirs autochtones liés à l'eau et à l'environnement et présente des objets originaux appartenant à Autumn, ouvrira en octobre 2026 dans la galerie Inspirer le changement du Musée.

En 2025-2026, le Musée a conclu un partenariat avec l'Université de Victoria, le Museum of Vancouver et d'autres organismes afin de mettre sur pied une exposition itinérante axée sur les expériences vécues face aux catastrophes climatiques. L'exposition devrait ouvrir au Musée en 2028, puis être présentée ailleurs au Canada.

Initiatives de transport durable

Afin d'encourager son personnel à adopter des modes de transport écologiques, le Musée met à la disposition des personnes qui se rendent au travail à vélo un local pour garer leurs vélos, des douches et des vestiaires. Il participe également à un programme qui offre des laissez-passer d'autobus subventionnés aux membres du personnel qui utilisent les transports en commun.

Risques et possibilités liés aux changements climatiques

Le risque physique du Musée est principalement lié à son emplacement dans une plaine inondable historique, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, à La Fourche. Il dépend du fonctionnement du canal de dérivation de la rivière Rouge, géré par la Province du Manitoba, pour atténuer les risques d'inondation.

Le Musée est également exposé à des risques liés à la forte variabilité des conditions climatiques. Plus précisément, il s'agit des effets de la hausse des températures et des sécheresses qui en résultent, des incendies de forêt incontrôlés et de la mauvaise qualité de l'air pendant les mois d'été.

Dans le cadre de nos activités, pour nous conformer aux exigences politiques visant à réduire davantage ou à éliminer les émissions afin d'atteindre la neutralité carbone, nous devrions investir massivement dans des technologies alternatives pour les principaux systèmes d'infrastructure du bâtiment ou trouver des sources de financement supplémentaires pour acheter des crédits carbone en quantité suffisante.



Photo : Aaron Cohen, MCDP


Photo : Aaron Cohen, MCDP

3 Gestion du risque

Le Musée a élaboré une politique et un cadre de gestion du risque d'entreprise en 2021 et met à jour son registre des risques chaque année. Ce cadre examine l'impact et la probabilité des risques avant d'évaluer les options d'atténuation. Le Musée surveille et rend compte des risques par l'intermédiaire du Comité d'audit et des finances du Conseil d'administration.

4 Méthodes et cibles

Protocole sur les GES

Le Musée contribue à la stratégie d'écologisation en préparant des rapports sur le détournement des déchets et l'utilisation de l'eau et en communiquant ses émissions de gaz à effet de serre (GES).

Données sur les émissions de GES en tonnes de CO2e

Champ d'application	2024-2025*	2025-2026
Tous les champs d'application Émissions TOTALES	2 018,99	2 200.44
Champ d'application 1 Émissions directes provenant de biens détenus ou contrôlés par la Société	862,35	1 083.31
Champ d'application 2 Émissions indirectes provenant de la consommation d'énergie achetée (électricité, vapeur, chauffage et refroidissement)	1 057,43	1 023.37
Champ d'application 3 Toutes les autres émissions indirectes jugées pertinentes	99,21	93.76

** Les chiffres publiés pour l'année précédente comportaient une erreur de calcul; celle-ci a été corrigée et les chiffres ci-dessus pour 2024-2025 reflètent les données exactes.*

États financiers 2025-2026

États financiers du

MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Exercice clos le 31 mars 2026

Rapport de gestion

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée »), établi comme société d'État en 2008, imagine un monde où tout le monde valorise les droits de la personne et se fait le devoir de promouvoir le respect et la dignité de chaque personne. Son mandat est d'explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

L'objectif premier du Musée est de s'acquitter de son mandat dans le cadre du régime de gouvernance et de reddition de comptes établi par la *Loi sur les musées* et la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans la mise en œuvre de sa mission, le Musée adhère à des pratiques exemplaires par l'entremise d'une culture de gestion qui favorise l'amélioration continue et une reddition de comptes complète au Parlement du Canada et à la population canadienne.

Le Musée remercie le gouvernement du Canada pour son soutien, y compris la prolongation de l'appui financier fourni dans le cadre du programme « Soutenir les musées nationaux du Canada et la Commission des champs de bataille nationaux » et le programme de financement « Un Canada fort », et pour avoir reconnu le rôle important que les musées nationaux du Canada jouent dans la société canadienne.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration du Musée élabore l'orientation stratégique qui oriente l'organisme. Le plan quinquennal établi en 2024 par le Conseil d'administration pour la période de 2024 à 2029 est une vision audacieuse, s'appuyant sur les forces et les réalisations des dix premières années de fonctionnement du Musée.

Le plan comprend trois piliers stratégiques :

1. **Portée nationale** – Nous renforcerons notre présence en tant que musée pour l'ensemble de la population canadienne, partout au pays. Pour ce faire, nous élargirons notre programmation pour toucher davantage de personnes au Canada, nous repenserons notre contenu en ligne et numérique afin d'accroître notre rayonnement et d'améliorer l'accès à celui-ci, et nous renforcerons les relations entre le Musée et la population du Canada.

2. **Durabilité** – Nous aurons un impact durable aujourd'hui et pour les générations futures. Nous élaborerons et améliorerons des systèmes majeurs, notamment en matière de pratiques de conservation et de transformation numérique, afin de garantir des choix de contenu cohérents, responsables et percutants, soutenus par des équipes efficaces. Le Musée continuera de réduire l'impact environnemental de ses activités et de ses initiatives afin d'appuyer le plan climatique du gouvernement du Canada.

3. **Équité** – Nous constituerons une équipe engagée, efficace, représentative et ancrée dans les pratiques des droits de la personne. Nous développerons des structures internes pour soutenir une culture de respect, d'inclusion et de bien-être. Nous établirons des valeurs communes, que nous mettrons en pratique dans tous les aspects de notre travail, et nous favoriserons les droits de la personne et le renforcement de l'équité dans tous les secteurs.

RISQUES

Le Musée actualise régulièrement son cadre de gestion des risques pour cerner, évaluer et atténuer tous les facteurs qui menacent de manière importante ses activités permanentes ou son succès à long terme. Nous continuerons à surveiller les risques sur une base continue.

APERÇU FINANCIER

Le nombre total de visites sur place pour l'exercice 2025-2026 s'est élevé à 172 395, soit une baisse de 9 % par rapport aux 189 044 personnes ayant visité le Musée en 2024-2025. Dans le cadre de la programmation éducative du Musée, 21 870 élèves, enseignant·e·s et personnes accompagnatrices ont participé en personne et 22 891 ont participé à des excursions virtuelles, pour un total de 44 851, soit une hausse de 36 % par rapport au total de 32 986 en 2024-2025 (23 821 élèves, enseignant·e·s et personnes accompagnatrices ayant participé en personne et 9 165 élèves ayant participé à des excursions virtuelles).

Le site Web du Musée, droitsdelapersonne.ca et humanrights.ca, a attiré 1 376 692 visites au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, soit 8 % de moins que l'objectif fixé et 18 % de moins que l'année précédente, soit 1 678 087 visites.

Pour l'exercice 2025-2026, le Musée a connu un excédent des produits sur les charges de 0,7 million de dollars, contre un excédent de 0,2 million enregistré pour l'exercice 2024-2025. La hausse de l'excédent en 2025-2026 s'explique par la hausse des produits gagnés et la baisse des charges d'exploitation.

ÉTAT DES RÉSULTATS

Crédits parlementaires
En 2025-2026, le Musée a reçu des crédits de 28,8 millions de dollars (28,6 millions en 2024-2025). Les crédits parlementaires comprennent une aide de 1,7 million de dollars pour les musées nationaux et 0,2 million de dollars pour l'initiative Un Canada fort (1,7 million d'aide aux musées nationaux en 2024-2025).

Le Musée a reporté 1,7 million de dollars en crédits pour les besoins futurs en immobilisations et en fonctionnement et a utilisé 0,9 million de dollars en crédits pour financer des immobilisations et des projets spéciaux.

Le Musée n'a utilisé aucun crédit pour les immobilisations et 0,5 million de dollars pour les dépenses, respectivement (0,5 million et aucun en 2024-2025).

Le Musée a amorti 7,0 millions de dollars de crédits reçus au cours des années précédentes pour des immobilisations. Les crédits parlementaires déclarés selon la comptabilité d'exercice se sont élevés à 34,7 millions de dollars (34,6 millions en 2024-2025).

Produits
Les produits d'exploitation étaient de 2,3 millions de dollars en 2025-2026, soit une hausse de 21 % par rapport aux 1,9 million de dollars de l'exercice précédent. Ce chiffre représente les produits provenant des droits d'entrée, des adhésions, de la programmation, des ventes de la Boutique, de la location des salles, du restaurant et des services de traiteur, ainsi que des expositions itinérantes.

Les apports de 7,7 millions de dollars se composent en grande partie de l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs de la part des partenaires de financement autres que le gouvernement du Canada, qui sont amortis sur la même période que les immobilisations achetées avec les apports. Les apports ont augmenté par rapport aux 7,5 millions de dollars de l'exercice précédent en raison d'une hausse des amortissements, compensée par une diminution de la comptabilisation des commandites liées au Fonds Purge LGBT. Les partenaires de financement comprennent la Province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (Amis).

Charges
Le total des charges d'exploitation a été de 44,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2026, soit une baisse de 0,1 million par rapport aux 44,6 millions de l'exercice précédent.

Voici la ventilation des charges par responsabilité essentielle :

- Les charges relatives au contenu, à la programmation et à la mobilisation du Musée se sont élevées à 14,0 millions de dollars par rapport à 14,8 millions au cours de l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à une diminution des coûts liés au développement d'expositions et à l'équipement.

- Les charges liées aux installations se sont chiffrées à 21,5 millions de dollars contre 20,6 millions dans l'exercice précédent. Cette augmentation a été occasionnée surtout par l'augmentation des PERI et de l'amortissement contrebalancée par une diminution des charges d'exploitation de l'édifice.

- Les charges liées aux services internes se sont chiffrées à 9,0 millions de dollars contre 9,2 millions dans l'exercice précédent. Cette baisse est principalement due à la diminution des frais liés aux services professionnels.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le total de l'actif a diminué de 12,8 millions de dollars, passant de 253,5 millions au 31 mars 2025 à 240,7 millions au 31 mars 2026. Cette diminution s'explique par une baisse des immobilisations par suite de l'amortissement.

Le total du passif a diminué de 13,6 millions de dollars, passant de 239,2 millions au 31 mars 2025 à 225,6 millions au 31 mars 2026. Cette baisse est due à l'amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations reçus au cours des exercices antérieurs.

L'actif net a augmenté de 0,8 million de dollars depuis le 31 mars 2025 et s'élève à 15,0 millions de dollars au 31 mars 2026, ce qui représente un excédent des produits sur les charges pour l'exercice.

PERSPECTIVES

Le Musée est déterminé à tirer parti des succès considérables qu'il a obtenus depuis son ouverture en 2014 et continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires, le gouvernement du Canada et les Amis, dans le but d'évaluer ses besoins de financement à long terme. Les pressions actuelles sur les budgets de fonctionnement et d'immobilisations du Musée comprennent un marché touristique de plus en plus concurrentiel, une incertitude économique renouvelée liée à l'inflation, aux droits de douane et aux guerres commerciales et leur impact sur les dépenses de consommation, le travail nécessaire pour créer un musée équitable, et les besoins importants en immobilisations pour maintenir un musée numérique dans un bâtiment emblématique.

En juillet 2025, le gouvernement du Canada a lancé un examen exhaustif des dépenses (EED) dans le cadre d'une initiative plus large visant à rationaliser les opérations gouvernementales et à réaffecter les fonds vers des domaines prioritaires. En tant que société d'État, le MCDP a été soumis à cet examen et ses crédits de base seront réduits de 3,2 millions de dollars d'ici la fin de l'exercice 2028-2029. Ces réductions, conjuguées aux pressions inflationnistes et à l'incertitude économique qui se poursuit, pourraient avoir une incidence sur les perspectives et les activités futures du Musée.

Le Musée aura plus que jamais besoin de poursuivre ses efforts pour accroître ses produits gagnés. En partenariat avec les Amis, le Musée envisage aussi de compléter ses crédits parlementaires par des commandites et l'appui philanthropique.

Responsabilité de la direction à l’égard des états financiers

La direction a préparé les états financiers figurant dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. L’intégrité et l’objectivité des données contenues dans ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Les états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux contenus dans les états financiers.

Pour s’acquitter de ses responsabilités relatives à l’intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d’information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l’information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et son règlement, au règlement administratif du Musée et aux instructions émises en vertu de l’article 89 de la LGFP.

Le Conseil d’administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s’acquitte de ses responsabilités en matière d’information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité d’audit et des finances. Le Comité, composé de cinq membres du Conseil d’administration du Musée, rencontre la direction et l’auditeur externe indépendant afin d’examiner la manière dont les responsabilités relatives aux états financiers sont exercées, ainsi que pour discuter de l’audit, des contrôles internes et d’autres questions financières pertinentes. Le Comité d’audit et des finances a examiné les présents états financiers et en a recommandé l’approbation au Conseil d’administration.

Le vérificateur externe de la Société, soit le Vérificateur général du Canada, examine les états financiers et en fait rapport au ministre de l’Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles, lequel est responsable du Musée canadien pour les droits de la personne devant le Parlement.



La directrice générale,
Isha Khan



Le chef de la direction financière,
Michael Schroeder, CPA

Le 22 juin 2026

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Musée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Musée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Musée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Musée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons

et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Musée;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Musée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Musée à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances*

publiques et ses règlements, la *Loi sur les musées* et ses règlements, le règlement administratif du Musée canadien pour les droits de la personne ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

À notre avis, les opérations du Musée canadien pour les droits de la personne dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

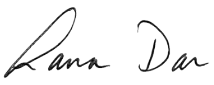
Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Musée canadien pour les droits de la personne à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Lana Dar, CPA, CA
Directrice principale

Vancouver, Canada
Le 22 juin 2026

Musée canadien pour les droits de la personne

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Au 31 mars	2026		2025	
Actif				
À court terme				
Trésorerie et trésorerie affectée (note 3)	8 285	$	21 139	$
Placements et placements affectés (note 4)	3 001		-	
Créances (note 5)	203		194	
Stocks	92		108	
Charges payées d'avance	234		386	
	11 815		21 827	
Placements et placements affectés (note 4)	22 351		11 346	
Collections (note 6)	1		1	
Immobilisations (note 7)	206 533		220 372	
Total de l'actif	**240 700**	**$**	**253 546**	**$**
Passif et actif net				
Passif à court terme				
Créditeurs et charges à payer (notes 8 et 9)	2 702	$	3 799	$
Obligations découlant du contrat de location-acquisition (note 10)	300		277	
Produits reportés	667		704	
	3 669		4 780	
Obligations découlant du contrat de location-acquisition (note 10)	748		1 049	
Apports reportés (note 11)	20 677		19 310	
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	200 506		214 067	
Total du passif	225 600		239 206	
Actif net				
Non affecté	10 121		9 361	
Investi en immobilisations (note 13)	4 979		4 979	
	15 100		14 340	
Total du passif et de l'actif net	**240 700**	**$**	**253 546**	**$**

Droits contractuels et obligations contractuelles (note 17)

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Le président du Conseil d'administration,
Benjie Nycum

La vice-présidente du Conseil d'administration,
Michèle Rivet

Musée canadien pour les droits de la personne

État des résultats

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2026	2025
Produits (tableau 1)		
Exploitation	2 316 $	1 891 $
Apports	7 696	7 503
Autres produits	645	790
Total des produits	10 657	10 184
Charges (tableau 2)		
Contenu, programmation et mobilisation du Musée	14 027	14 770
Installations	21 549	20 620
Services internes	8 975	9 247
Total des charges	44 551	44 637
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(33 894)	(34 453)
Crédits parlementaires (note 14)	34 654	34 613
Excédent des produits sur les charges	**760 $**	**160 $**

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État de l'évolution de l'actif net

(en milliers de dollars)

	Non affecté		Investi en immobilisations		Total	
Actif net au 31 mars 2024	9 201	$	4 979	$	14 180	$
Excédent des produits sur les charges	160		-		160	
Actif net au 31 mars 2025	**9 361**	**$**	**4 979**	**$**	**14 340**	**$**
Excédent des produits sur les charges	760		-		760	
Actif net au 31 mars 2026	**10 121**	**$**	**4 979**	**$**	**15 100**	**$**

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	2 166 $	2 062 $
Rentrées de fonds – apports	684	1 248
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	28 746	28 066
Rentrées de fonds – autres produits	188	178
Sorties de fonds – membres du personnel et en leur nom	(19 660)	(17 986)
Sorties de fonds – fournisseurs	(11 536)	(12 742)
Intérêts reçus	454	760
Intérêts payés	(100)	(60)
	942	1 526
Activités d'investissement en immobilisations		
Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations	(137)	(2 148)
Produit de la cession d'immobilisations	-	30
	(137)	(2 118)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(14 000)	-
Cession de placements	-	11 129
	(14 000)	11 129
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations	17	524
Apports provenant de sources non gouvernementales pour immobilisations	601	1 186
Obligations découlant des contrats de location-acquisition	(277)	(145)
	341	1 565
(Diminution) augmentation de trésorerie et de trésorerie affectée	(12 854)	12 102
Trésorerie et trésorerie affectée à l'ouverture de l'exercice	21 139	9 037
Trésorerie et trésorerie affectée à la clôture de l'exercice	**8 285 $**	**21 139 $**

Les notes complémentaires et les tableaux font partie intégrante des états financiers.

Musée canadien pour les droits de la personne

Notes complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2026
(en milliers de dollars)

1. a) Pouvoir et mission

Le Musée canadien pour les droits de la personne (le « Musée ») a été constitué en vertu d'une modification de la Loi sur les musées, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Il est responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes et ministre responsable des Langues officielles.

Le Musée n'est pas assujetti à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la Loi sur les musées, est la suivante :

> *« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».*

Le gouvernement du Canada a approuvé le plan d'entreprise du Musée pour la période de planification de 2025-2026 à 2029-2030. Le résumé du plan d'entreprise a été déposé le 23 octobre 2025 et peut être consulté sur le site Web du Musée.

b) Activités

Pour répondre à tous les aspects de son mandat, le Musée a divisé ses activités en trois secteurs qui se renforcent mutuellement :

Contenu, programmation et mobilisation du Musée

- Expositions intéressantes et accessibles, y compris en ligne
- Programmation qui favorise la réflexion et le dialogue
- Recherches, érudition et gestion des collections saines et équilibrées
- Rayonnement, mobilisation et services à l'échelle nationale
- Communications, marketing et relations de collaboration

Installations

- Exploitation de l'édifice
- Services de protection
- Infrastructure des technologies de l'information

Services internes

- Gouvernance d'entreprise
- Administration
- Génération de produits gagnés

c) Frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements

En juillet 2015, le Musée, comme toutes les autres sociétés d'État fédérales, a reçu une instruction (C.P. 2015-1105) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor conformément à ses obligations juridiques, et à présenter la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. Le Musée s'est conformé à cette directive et a mis en œuvre tous les amendements ultérieurs à la Directive du Conseil du Trésor sur les dépenses de voyage, d'accueil, de conférence et d'événements.

(d) Cadre stratégique de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien »

En janvier 2026, le Musée a reçu une instruction (C.P. 2026-0011) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* afin d'aligner ses politiques, ses lignes directrices et ses pratiques sur le Cadre stratégique de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien » et les instruments de politique émis en vertu de l'article 6 de ce cadre, tels que modifiés de temps à autre, d'une manière compatible avec son mandat, et de rendre compte de la mise en œuvre de cette directive dans le prochain plan d'entreprise du Musée. Le Musée s'est conformé à cette directive et a révisé sa directive sur l'approvisionnement afin de refléter les exigences du cadre. Les étapes préliminaires de ce travail feront l'objet d'un rapport dans le plan d'entreprise 2026-2027 du Musée.

2. Principales méthodes comptables

(a) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Le Musée a choisi d'appliquer la série 4200 pour les organismes gouvernementaux sans but lucratif et applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports pour les organismes sans but lucratif.

(b) Actifs financiers et passifs financiers

La trésorerie est constituée de dépôts auprès d'institutions financières qui peuvent être retirés sans préavis ni pénalité.

La trésorerie affectée et non affectée, les placements, les créances, les créditeurs et charges à payer sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif dans l'état des résultats.

Les actifs et les passifs financiers sont soumis à un test annuel de dépréciation à la date des états financiers, et toute dépréciation permanente est signalée dans l'état des résultats.

(c) Stocks

Les stocks, qui se composent de marchandises pour la Boutique et de publications, sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

(d) Collections

La collection permanente, constituée d'archives, d'objets et d'œuvres d'art, représente une partie de l'actif du Musée et est présentée dans l'état de la situation financière à une valeur symbolique de 1 $, en raison des difficultés pratiques de lui attribuer une valeur significative.

Les objets achetés pour la collection permanente sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice d'acquisition. Les objets reçus en dons sont comptabilisés en charges avec des produits de dons compensatoires au cours de l'exercice d'acquisition.

(e) Immobilisations

Les immobilisations qui appartiennent au Musée sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. Lorsque l'élaboration d'un projet d'immobilisation est achevée, son coût est viré des immobilisations en cours à la catégorie d'immobilisation appropriée.

Les actifs comptabilisés en tant que contrats de location-acquisition sont initialement enregistrés à la valeur actualisée des paiements minimaux de location au début du contrat et sont amortis par leurs paiements annuels en principal, afin d'associer l'actif au passif correspondant, qui reflète le mieux l'expiration de l'avantage économique.

Le classement par composantes est appliqué à l'édifice et aux expositions, et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs ou des composantes, comme suit :

Actif	**Vie utile**
Édifice	
De base	40 ans
Composantes mécaniques et électriques	20 ans
Expositions	3 à 15 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans
Améliorations de l'édifice	5 à 20 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans
Développement des programmes d'entreprise	5 ans
Films	2 à 3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'un actif ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir ses services, sa valeur comptable nette est ramenée à sa valeur résiduelle, s'il en est.

(f) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

La quasi-totalité des membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les membres du personnel que le Musée doivent verser des cotisations pour payer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, le Musée n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations du Musée sont passées en charges au cours de l'exercice où les membres du personnel ont travaillé et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

ii) Avantages pour congés de maladie

Le Musée accorde aux membres du personnel des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le Musée comptabilise un passif et une charge pour les congés de maladie dans

la période au cours de laquelle les membres du personnel rendent des services en échange des avantages.

iii) Prestations de maternité ou parentales

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité ou parentales, telles que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations est fonction des événements. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur les prévisions de paiements liés aux congés de maternité ou congés parentaux.

(g) Constatation des produits

i) Activités du Musée

Les produits provenant des activités du Musée englobent la vente des droits d'entrée et des programmes, les ventes de la Boutique, la location des salles, les adhésions, un pourcentage des ventes du restaurant et des services de traiteur ainsi que les expositions itinérantes. Ils consistent en une obligation de prestation qui est satisfaite à un moment précis. Ces produits sont constatés au moment où les biens ou services sont livrés au client ou à la cliente, ou au fur et à mesure de leur livraison.

ii) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement au Musée au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

iii) Apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales

Le financement peut être fourni par diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada, et par d'autres sources non gouvernementales.

Les apports d'autres instances gouvernementales, l'aide de sources non gouvernementales et les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'achat d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les apports d'autres instances gouvernementales et de sources non gouvernementales ainsi que les dons qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont constatés à titre de produits dans l'état des résultats lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

iv) Dons en espèces et commandites

Les dons et les commandites non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les dons, commandites et apports grevés d'une affectation externe sont reportés dans l'état de la situation financière et comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats dans l'exercice où les obligations connexes sont remplies et les charges

afférentes sont constatées. Le revenu de placement affecté est comptabilisé à titre de produit dans l'exercice où les charges connexes sont comptabilisées.

v) Apports en nature et dons d'objets

Les produits et les charges compensatoires provenant de biens et services reçus en nature sont comptabilisés à leur juste valeur à leur réception. Les dons d'objets sont comptabilisés à leur juste valeur au cours de l'exercice où le dernier des trois critères précis est rempli : i) le Service des collections du Musée a approuvé le don de l'objet; ii) le transfert légal a eu lieu entre le donateur ou la donatrice et le Musée; iii) une juste valeur a été attribuée au don d'objet. Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la bibliothèque ou de la réserve de travail du Musée, il sera comptabilisé comme produit et inscrit à l'actif.

Si l'objet donné est désigné comme faisant partie de la collection permanente du Musée, il sera comptabilisé à titre de produit avec une charge compensatoire aux acquisitions pour la collection permanente.

Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière. Les apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

vi) Produits d'intérêts

Les intérêts sont constatés en produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont constatées.

vii) Services des bénévoles

Chaque année, les bénévoles du Musée consacrent un nombre considérable d'heures de services. En raison de la difficulté de leur attribuer une juste valeur, les apports sous forme de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

viii) Produits reportés

Les produits reportés représentent des fonds reçus par le Musée de commandites, des produits des expositions itinérantes, de la vente de cartes-cadeaux, de paiements anticipés et de dons qui sont désignés pour aider la programmation qui ne sont pas encore gagnés par la prestation de biens et services.

h) Charges

Une charge qui contribue directement à une activité décrite à la note 1. b) est attribuée en totalité à cette activité.

i) Conversion de devise

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours de change à midi à la date de l'opération.

Les gains de change réalisés sont comptabilisés comme autres produits dans l'état des résultats. Les pertes de change réalisées sont comptabilisées comme charges dans l'état des résultats.

j) Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP)

Le Musée et les Amis du MCDP sont apparentés en vertu de l'influence notable que le Musée exerce sur ces derniers. Les Amis du MCDP sont une entité juridique distincte, enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et, par conséquent, n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices. Les Amis du Musée ont pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le mandat du Musée et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP n'ont pas été consolidés dans les états financiers du Musée.

k) Passifs éventuels

Dans le cours normal de ses activités, le Musée peut être exposé à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers du Musée.

l) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses touchant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les passifs éventuels et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

m) Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre des entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées à leur montant brut et évaluées à leur valeur comptable, sauf dans les cas suivants :

i) les opérations interentités sont évaluées à leur valeur d'échange lorsqu'elles sont conclues selon des modalités semblables à celles que les entités auraient adoptées si elles avaient agi dans des conditions de pleine concurrence ou lorsque les coûts attribués sont recouvrés;

ii) les biens et services reçus sans frais entre les entités sous contrôle commun ne sont pas comptabilisés. Le Musée reçoit à titre gracieux des services d'audit du Bureau du vérificateur général du Canada.

n) Autres opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autres que les opérations interentités, sont comptabilisées à leur valeur d'échange.

3. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie affectée est constituée de l'encaisse détenue sur le compte bancaire distinct du Musée provenant de crédits parlementaires qui sont affectés à des besoins d'immobilisations et de fonctionnement et utilisés selon les besoins.

	2026		2025	
Trésorerie	1 760	$	8 965	$
Trésorerie affectée	6 525		12 174	
	8 285	$	21 139	$

La variation de la trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

	2026		2025	
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 174	$	3 090	$
Ajouter les crédits parlementaires reportés pour les projets d'immobilisations	1 683		0	
Ajouter les produits d'intérêts reportés	600		626	
Déduire les placements affectés	(7 000)		9 061	
Déduire les sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations	(932)		(603)	
Solde à la clôture de l'exercice	6 525	$	12 174	$

4. Placements et placements affectés

Au 31 mars 2026, le Musée détenait des certificats de placement garanti à un coût après amortissement de 25 352 $ et d'une valeur au pair de 25 062 $ (2025 – 11 346 $ et 11 062 $) comportant un taux de rendement annuel allant de 3,53 % à 3,90 % (2025 – 3,90 %) et des dates d'échéance allant du 27 mars 2027 au 27 mars 2028 (2025 – 3 août 2027). Les certificats de placement à garantie à long terme comprennent un montant de 6 968 $ qui peut être racheté avant l'échéance. Les placements affectés proviennent de crédits parlementaires qui sont affectés à des projets d'immobilisations et utilisés selon les besoins.

	Non affecté	Affecté	Total en 2026
Certificats de placement garanti	11 202 $	14 150 $	25 352 $
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	-	(3 001)	(3 001)
Portion à long terme	11 202 $	11 149 $	22 351 $

	Non affecté	Affecté	Total en 2025
Certificats de placement garanti	4 199 $	7 147 $	11 346 $
Portion arrivant à échéance au cours du prochain exercice	-	-	-
Portion à long terme	4 199 $	7 147 $	11 346 $

5. Créances

	2026	2025
Expositions itinérantes	75 $	- $
Taxes remboursables	59	102
Location des salles et commissions	59	44
Somme à recevoir des Amis du MCDP	8	11
Autres	2	37
	203 $	194 $

La valeur comptable des créances du Musée équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

6. Collections

Le Musée conserve des archives, des objets et des œuvres d'art. Ces objets et l'information qui s'y rapporte sont conservés et développés par différents services du Musée.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, le Musée a acquis des objets pour un montant de zéro (1 $ en 2025) et a reçu en don des objets d'une juste valeur de 61 $ (155 $ en 2025) pour la collection permanente.

Le Musée n'a comptabilisé aucun produit de la vente d'objets de la collection permanente pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025.

7. Immobilisations

	Coût 2025	Entrées	Sorties	Virements	Coût 2026
Terrains	4 979	$ -	$ -	$ -	$ 4 979 $
Édifice					
De base	238 625	-	-	-	238 625
Composantes mécaniques et électriques	48 824	58	-	110	48 992
Expositions	52 480	43	(1 704)	-	50 819
Matériel informatique et logiciels	4 174	-	(221)	-	3 953
Améliorations de l'édifice	8 275	1	-	13	8 289
Mobilier et matériel	2 712	13	(140)	-	2 585
Développement du site Web	2 145	-	(114)	-	2 031
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	(733)	-	401
Films	116	-	-	-	116
Projets d'immobilisations en cours	1 249	-	-	(123)	1 126
Immobilisations	364 713	$ 115	$ (2 912)	$ -	$ 361 916 $

	Amortissement cumulé 2025	Charge d'amortisse-ment	Sorties	Amortissement cumulé 2026
Édifice				
De base	66 962	$ 5 967	$ -	$ 72 929 $
Composantes mécaniques et électriques	27 270	2 442	-	29 712
Expositions	36 516	3 924	(1 144)	39 296
Matériel informatique et logiciels	2 789	295	(221)	2 863
Améliorations de l'édifice	5 414	528	-	5 942
Mobilier et matériel	2 236	114	(124)	2 226
Développement du site Web	1 923	89	(114)	1 898
Développement des programmes d'entreprise	1 134	-	(733)	401
Films	97	19	-	116
Immobilisations	144 341	$ 13 378	$ (2 336)	$ 155 383 $

	Valeur comptable nette 2026		Valeur comptable nette 2025	
Terrains	4 979	$	4 979	$
Édifice				
De base	165 696		171 663	
Composantes mécaniques et électriques	19 280		21 554	
Expositions	11 523		15 964	
Matériel informatique et logiciels	1 090		1 385	
Améliorations de l'édifice	2 347		2 861	
Mobilier et matériel	359		476	
Développement du site Web	133		222	
Films			19	
Projets d'immobilisations en cours	1 126		1 249	
Immobilisations	206 533	$	220 372	$

Les terrains ont été donnés au Musée le 15 avril 2009. Si les terrains ne devaient plus être utilisés aux fins du Musée ou à toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs, la propriété de ces terrains reviendrait à la Ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation.

La charge d'amortissement de l'exercice clos le 31 mars 2026 est de 13 378 $ (13 081 $ en 2025).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, le Musée a procédé à la dépréciation de la valeur comptable nette restante de 560 $ relative aux expositions itinérantes et de 16 $ relative au matériel (en 2025 : dépréciation de 49 $ relative aux aménagements immobiliers et cession de matériel d'exposition d'une valeur comptable nette de 38 $).

Les projets d'immobilisations en cours représentent les coûts engagés pour les biens en cours d'élaboration ou de développement. Au 31 mars 2026, ce montant comprenait le Centre d'apprentissage numérique (2025 – ce montant comprenait le Centre d'apprentissage numérique et les améliorations apportées au bâtiment).

8. Créditeurs et charges à payer

	2026		2025	
Paiement en remplacement d'impôts	763	$	757	$
Créditeurs liés à l'exploitation	1 794		3 005	
Créditeurs liés aux immobilisations	-		13	
Avantages sociaux futurs (Note 9)	145		24	
	2 702	$	3 799	$

La valeur comptable des créditeurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

9. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

La quasi-totalité des membres du personnel du Musée sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations déterminées, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Les cotisations doivent être versées tant par les membres du personnel que par le Musée. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée du personnel. Le taux de cotisation exigé de l'employeur est fonction de la date à laquelle le membre du personnel est devenu participant au régime. Pour les membres du personnel ayant une date d'entrée en service antérieure au 1er janvier 2013, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,01 fois la cotisation du membre du personnel (2025 – 1,01 fois) et, pour ceux ayant une date d'entrée en service ultérieure au 31 décembre 2012, le taux de cotisation du Musée en vigueur à la clôture de l'exercice était 1,00 fois la cotisation du membre du personnel (2025 – 1,00 fois) pour un seuil salarial défini. Pour la partie des salaires supérieure à ce seuil, le Musée est tenu de cotiser à raison de 5,04 fois la cotisation du membre du personnel (2025 – 5,09 fois).

Les cotisations du Musée et du personnel au régime pour l'exercice sont les suivantes :

	2026	2025
Cotisations du Musée	1 295 $	1 296 $
Cotisations du personnel	1 263 $	1 231 $

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et indexées à l'inflation.

(b) Congés de maladie, prestations de maternité ou parentales et autres avantages

	2026	2025
Obligations au titre des prestations constituées à l'ouverture de l'exercice	24 $	96 $
Charge pour l'année	212	124
Prestations versées au cours de l'exercice	(91)	(196)
Obligations au titre des prestations constituées à la clôture de l'exercice	145 $	24 $

Les obligations au titre des prestations constituées sont présentées avec les créditeurs et les charges à payer au titre des avantages sociaux futurs (note 8).

10. Obligations découlant du contrat de location-acquisition

Le Musée a mené à bien la modernisation et le remplacement de son réseau informatique de base par le biais d'un contrat de location-acquisition conclu en 2024-2025 pour une durée de cinq ans. La direction a l'intention de s'acquitter complètement de son obligation au titre du contrat et de devenir propriétaire de tous les équipements informatiques, matériels et logiciels du réseau en 2029-2030, lors du paiement final.

	2026	2025
Total des paiements minimaux futurs de location (1)	1 205 $	1 581 $
Déduire les intérêts imputés	(157)	(255)
Valeur actuelle des obligations de financement	1 048	1 326
Portion à court terme	300	277
Portion à long terme	748	1 049
	1 048 $	1 326 $

(1) Les montants à payer en vertu du contrat de location-acquisition sont basés sur le taux d'intérêt nominal fixe de 8,31 %, pour une période de cinq ans, établi au moment de la signature du contrat.

Les paiements minimaux futurs, par année, au titre de l'obligation de financement sont les suivants :

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Total des paiements minimaux futurs liés au contrat	376	376	281	172

11. Apports reportés

Les apports reportés, affectés aux exigences futures d'immobilisations et de fonctionnement, ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	2026		2025	
Solde à l'ouverture de l'exercice	19 310	$	18 835	$
Ajouter				
Crédits parlementaires affectés reportés (note 14)	1 683		-	
Produits d'intérêts reportés	604		779	
	2 287		779	
Déduire				
Montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations	(371)		(304)	
Montants constatés en produits	(549)		-	
	(920)		(304)	
Solde à la clôture de l'exercice	20 677	$	19 310	$

12. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations achetées, mais non complètement amorties pendant l'exercice, sont comme suit :

	2026		2025	
Solde à l'ouverture de l'exercice	214 067	$	225 198	$
Montants virés des apports reportés	371		304	
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations (note 14)	17		524	
Apports en commandites pour l'acquisition d'immobilisations	5		1 152	
Amortissement et perte d'apports reportés afférents aux immobilisations	(13 954)		(13 111)	
Solde à la clôture de l'exercice	200 506	$	214 067	$

13. Actif net investi en immobilisations

L'actif net investi en immobilisations se compose des terrains donnés par la Ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation comme suit :

	2026		2025	
Immobilisations	206 533	$	220 372	$
Déduire les montants financés par des				
Contrats de location-acquisition	(1 048)		(1 326)	
Apports reportés	(200 506)		(214 067)	
Solde à la clôture de la période	4 979	$	4 979	$

14. Crédits parlementaires

	2026		2025	
Montant du Budget principal des dépenses pour les charges d'exploitation et en immobilisations	26 907	$	28 590	$
Montant du Budget supplémentaire des dépenses et virements	1 856		-	
Total des crédits parlementaires approuvés pour l'exercice en cours	28 763		28 590	
Déduire les crédits parlementaires de l'exercice en cours non constatés en produits :				
Affectés pour des besoins d'immobilisation et de fonctionnement Compris au titre d'apports reportés (note 11)	(1 683)		-	
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations (note 12)	(17)		(524)	
Ajouter les crédits parlementaires des exercices antérieurs constatés en produits au cours de l'exercice :				
Amortissement d'apports reportés afférents aux immobilisations	7 042		6 547	
Montants affectés utilisés au cours de l'exercice pour des éléments passés en charges	549		-	
Crédits parlementaires constatés en produits au cours de l'exercice	34 654	$	34 613	$

15. Gestion des risques financiers

Le Musée est exposé aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Ces risques n'ont aucune incidence importante sur les états financiers du Musée. Il n'y a eu aucun changement dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent, ni dans les pratiques utilisées pour gérer les risques.

Le mandat du Comité d'audit et des finances précise qu'il doit s'assurer que le Musée détermine ses principaux risques et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et

pratiques de contrôle interne du Musée et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que le Musée subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers que le Musée détient et qui se composent de la trésorerie affectée et non affectée, des placements et des créances.

Au 31 mars 2026, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale du Musée au risque de crédit.

i) Trésorerie affectée et non affectée et placements

Le Musée gère le risque de crédit lié à la trésorerie affectée et non affectée et aux placements en faisant affaire exclusivement avec des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour orienter ses décisions de placement. Le risque de crédit est réduit considérablement en s'assurant que les actifs sont placés dans des instruments qui sont garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux et des banques canadiennes figurant à l'annexe I.

ii) Créances

L'exposition du Musée au risque de crédit associé aux créances est évaluée comme étant faible en raison surtout du profil démographique des créanciers du Musée, dont le type de créancier et le pays où le créancier effectue ses activités.

b) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influer sur les résultats du Musée ou la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement. Au 31 mars 2026, le Musée n'avait aucun risque de taux d'intérêt ou autre risque de prix important.

i) Risque lié aux devises

Les actifs et les passifs financiers du Musée sont libellés en dollars canadiens, soit sa monnaie de fonctionnement. Le risque lié aux devises peut survenir dans le cadre de certains contrats qui peuvent être libellés en devises, notamment en dollars américains. Au 31 mars 2026, le Musée n'avait aucun risque important lié aux devises.

Bien que la direction surveille l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégies externes de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est négligeable.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

Le Musée gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2026, le Musée disposait d'une trésorerie et de placements à court terme non affectés de 1 760 $ (8 965 $ en 2025) et de placements à long terme non affectés de 11 202 $ (4 199 $ en 2025).

Les échéances des passifs financiers du Musée, constitués de créditeurs et de charges à payer de 2 702 $ au 31 mars 2026 (3 799 $ en 2025), sont dues dans les six mois.

16. Opérations entre apparentés

Le Musée est lié aux Amis du MCDP, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada et aux principaux dirigeants. Le Musée transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités, à la juste valeur, à moins d'indication contraire.

Les Amis du MCDP recueillent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales, d'organisations et de sociétés afin d'aider le Musée. Les Amis du MCDP sont responsables de financer leurs propres charges d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. Les apports que les Amis du MCDP versent au Musée pour l'achat d'immobilisations sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les charges connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils seront reçus.

Les opérations suivantes avec les Amis du MCDP sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. Le Musée a fourni des coûts indirects de soutien administratif comprenant des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie et d'autres services et commodités pour des frais de 1 $ par année.

Les charges directes relatives à une entente d'échange et à une entente de services professionnels ont été payées par le Musée pour les Amis du MCDP et se sont élevées à 379 $ (376 $ en 2025). Les montants totaux imputés aux Amis du MCDP pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 étaient de 379 $ (376 $ en 2025). Le total des sommes à recevoir des Amis du MCDP relatives à ces frais est nul (nul en 2025).

À part les salaires et les avantages sociaux, le Musée n'a pas eu d'opérations avec ses principaux dirigeants. Ces derniers sont ces personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités du Musée et incluent les membres de l'équipe de la haute direction et de son Conseil d'administration.

17. Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels sont des droits à des ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des produits dans l'avenir. Les obligations contractuelles sont des obligations qui deviennent des passifs au moment où les conditions prévues par les contrats ou les accords en cause sont remplies.

Au 31 mars 2026, le Musée avait des droits contractuels découlant de contrats de produits liés à la location de salles.

Les obligations contractuelles proviennent des contrats et engagements à long terme pour du matériel et des services.

Les encaissements et décaissements minimaux futurs par exercice sont les suivants :

	Droits contractuels		Obligations contractuelles	
2026-2027	289	$	3 148	$
2027-2028	79		1 616	
2028-2029	6		779	
2029-2030	-		28	
2030-2031 et au-delà	-		-	
	374	$	5 571	$

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

Tableau 1 – Tableau des produits

Produits d'exploitation

	2026		2025	
Droits d'entrée et programmation				
Droits d'entrée générale	830	$	593	$
Adhésions	34		38	
Programmes éducatifs	4		6	
Programmes publics	44		57	
Ventes de la Boutique	328		409	
Location des salles	667		567	
Restaurant et services de traiteur	256		218	
Expositions itinérantes	153		3	
Total	2 316	$	1 891	$

Apports

	2026		2025	
Produits liés à l'amortissement des apports reportés	6 912	$	6 564	$
Apports des Amis du MCDP				
Dons en espèces et commandites	380		328	
Dons en nature	51		29	
Dons en espèces et commandites	274		420	
Apports en nature et dons d'objets	79		162	
Total	7 696	$	7 503	$

Autres produits

	2026		2025	
Produits d'intérêts	457	$	612	$
Recouvrement des coûts des Amis du MCDP	168		167	
Divers	20		11	
Total	645	$	790	$

Musée canadien pour les droits de la personne

Exercice clos le 31 mars 2026

(en milliers de dollars)

Tableau 2 – Tableau des charges

	2026		2025	
Coûts liés au personnel	18 971	$	18 420	$
Amortissement et radiation des immobilisations	13 954		13 081	
Paiement en remplacement d'impôts	3 459		2 786	
Opérations de construction	2 111		2 485	
Infrastructure et systèmes de gestion de l'information	1 531		1 718	
Services professionnels et spéciaux	1 371		2 518	
Matériaux et fournitures	724		813	
Marketing et communications	598		459	
Services publics	538		554	
Voyages et frais d'accueil	390		619	
Expositions	265		273	
Coût des ventes	183		245	
Réparations et entretien	168		267	
Autres	127		183	
Intérêts sur les contrats de location-acquisition	100		60	
Collections	61		156	
Total des charges	44 551	$	44 637	$


Musée canadien pour
les droits de
la personne